

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

Réunion publique du 2 octobre 2013

Sainte-Tulle – Salle des Fêtes

Ordre du jour : Rapport public *Transparence et sécurité nucléaire 2012* du CEA Cadarache et bilan 2012 des inspections des autorités de contrôle.

PROCES-VERBAL

M. Mailliat, *Expert Sûreté nucléaire de la CLI, animateur de la réunion :*

M. le Président, je crois qu'il est maintenant temps de commencer. Je vous souhaite à tous la bienvenue à cette réunion de la Commission Locale d'Information. C'est presque maintenant une habitude de faire cette réunion puisque chaque année le CEA Cadarache a l'obligation de nous faire le point sur la situation du Centre et de son impact sur l'environnement, si impact il y a, bien sûr.

Je vais d'abord donner la parole à M. Claude Etienne, Premier adjoint au maire de Sainte-Tulle qui nous fait le grand plaisir de nous accueillir aujourd'hui.

M. Etienne, *Premier adjoint au maire de Sainte-Tulle :*

Merci, M. le Directeur, M. le Président de la CLI, M. l'expert en sûreté nucléaire, mesdames et messieurs les responsables de l'Autorité de sûreté nucléaire, M. le Secrétaire du CHSCT, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs. En préambule, je voudrais excuser M. le Maire qui a pris quelques jours de vacances.

Je suis heureux de pouvoir accueillir dans notre village la Commission Locale d'Information de Cadarache pour le bilan 2012 relatif à la transparence et sûreté nucléaire. La transparence est un élément très fort pour l'acceptation du nucléaire dans une période de doute après les grands accidents comme Tchernobyl et plus récemment Fukushima. Suite aux résultats qui viennent d'être publiés par le groupe d'experts sur l'évolution du climat, le GIEC, le nucléaire devrait devenir un élément incontournable dans la production d'énergie en parallèle au développement des énergies renouvelables pour aller vers la réduction de la production de gaz à effet de serre. J'espère que cette réunion répondra aux questions que se posent nos concitoyens au regard de la sûreté nucléaire et des éventuels risques encourus au voisinage du Centre d'études de Cadarache. Je vous remercie.

M. Mailliat :

On vous remercie à nouveau M. Etienne de cet accueil parmi vos administrés. Maintenant, c'est notre Président, M. Pizot, qui va nous dire quelques mots.

M. Pizot, Président de la CLI, maire de Saint-Paul-lez-Durance :

Merci à toutes et à tous d'être venus nombreux. Je remercie M. Mailliat qui est membre bénévole de la CLI d'avoir accepté d'animer cette réunion. Je remercie bien sûr la Commune de Sainte-Tulle à travers M. Etienne, qui est le premier adjoint, de nous prêter cette salle. Par cette réunion, la CLI de Cadarache a la volonté de favoriser la transparence et la libre concertation. Je souhaite que cette réunion soit fructueuse. Toutes les questions pourront être posées et des experts ici ont qualité pour vous répondre. Merci de vous exprimer dans le respect bien sûr, et la courtoisie aussi. Il ne s'agit pas de crier. Il y a des gens qui sont pour le nucléaire, d'autres qui sont contre. C'est leur droit absolu, on répondra à tous. Je remercie les personnalités présentes d'avoir répondu à notre invitation, M. Roland Aubert, Vice-président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence. M. Perdiguier, Chef de la Division de Marseille de l'Autorité de sûreté nucléaire, M. Alain Girard, représentant de l'Autorité de sûreté nucléaire défense, M. Christian Bonnet, Directeur du Centre du CEA Cadarache. D'autres personnalités se sont excusées : M. François Ambroggiani, Sous-préfet de Forcalquier, Mme Anne-France Didier, Déléguée territoriale de l'Autorité de sûreté nucléaire, M. Christophe Castaner, Député des Alpes-de-Haute-Provence, M. Claude Domeizel, Sénateur des Alpes-de-Haute-Provence. Ils ont été pris par d'autres obligations. Je remercie les élus et les représentants des associations et des syndicats, les journalistes et toutes les personnes présentes ici. Et je rends la parole à M. Mailliat en espérant que tout se passera, bien sûr, dans le bon ordre.

M. Mailliat :

Merci M. le Président. On est en droit d'applaudir M. Pizot qui, en plus de sa charge particulièrement lourde de maire de Saint-Paul-lez-Durance, se fait un devoir d'être présent à toutes les réunions de la CLI, ce dont nous devons le remercier. Donc merci encore Roger de ton engagement pour la Commission Locale d'Information.

Je vais prendre quelques minutes pour vous donner le contexte de cette réunion. Je pense en effet qu'il est utile de donner le cadre de la loi qui permet de faire cette réunion. Et vous verrez que nous nous inscrivons dans ce que la loi nous autorise de faire.

[Transparents de l'intervention de M. Mailliat en annexe 1]

L'objectif de notre réunion d'aujourd'hui est de favoriser les échanges entre le public, les élus et les exploitants. L'exploitant c'est ici le CEA Cadarache. Ces réunions étant publiques, n'importe qui peut venir et demander des informations. Notre objectif aujourd'hui, c'est de vous fournir une information sur le Rapport Transparence et Sécurité Nucléaire 2012 du CEA.

Vous aurez trois interventions :

- une intervention du Directeur du Centre du CEA de Cadarache, M. Bonnet ;
- une intervention du représentant du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des travailleurs du Centre, M. Guieu, qui donnera l'appréciation du CHSCT sur ce rapport ;
- une intervention pour la CLI de Mme Brigitte Dailcroix, représentante de l'UFC Que Choisir, qui vous présentera l'avis de la CLI sur ce rapport.

On aura ensuite un débat sur ce qui vous aura été présenté.

Et après, on aura un bilan des autorités de contrôle, d'une part sur les installations nucléaires de base civiles, d'autre part sur l'installation nucléaire de base secrète, puisque cette réunion est à la fois une réunion de la Commission Locale d'Information, qui s'occupe des installations civiles mais également de la

Commission d'Information qui s'occupe des installations secrètes. Vous allez donc tout savoir sur les installations secrètes de Cadarache.

Mais il ne s'agit pas seulement de vous donner de l'information, ce qui nous intéresse le plus ce sont vos interrogations. C'est-à-dire ce qui vous ennuie, ce qui vous turlupine. Vous pouvez nous poser des questions. Et notre devoir, c'est de vous répondre.

Des Commissions Locales d'Information, il y en a un peu partout en France. Ce sont des structures légales. Elles ont été créées par la loi Transparence et Sécurité Nucléaire de 2006 et le code de l'environnement. Leurs missions essentielles sont des missions de suivi et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact sur les activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement.

Les CLI sont dotées de moyens et ont des droits, notamment le droit de faire leurs propres expertises. La CLI de Cadarache, par exemple, a décidé de faire des prélèvements de sédiments dans la Durance et de faire ses propres mesures. Donc on a une expertise indépendante qui nous permet d'apprécier le bien-fondé de ce qui nous est dit par l'exploitant. À ce jour, il n'y a pas eu de discordance entre ce que disait l'exploitant et ce que nous avons trouvé de façon totalement indépendante. Mais il y a parfois des façons différentes de dire les choses qui font que nous n'avons pas toujours exactement le même discours. Et nous devons aussi faire connaître cette expertise au public.

Ensuite, ces Commissions Locales d'Information sont de toutes les couleurs, pour prendre un langage imagé, elles représentent la société civile. Le législateur a voulu qu'elles soient composées pour moitié d'élus des territoires concernés. On retrouve ainsi tout l'éventail des sensibilités politiques au sein de la CLI de la Cadarache qui comprend 23 élus sur quatre départements. On a des représentants des associations de défense de l'environnement, des associations de consommateurs qui ont eux-mêmes leur propre sensibilité, les représentants des syndicats représentatifs du métier et puis des personnes qualifiées pour leurs compétences en matière de communication comme M. Villena ou comme votre serviteur en matière de sûreté nucléaire.

Cette réunion se tient donc dans un cadre prévu par la loi et dans lequel on a une totale liberté pour s'exprimer.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur le fait que c'est une réunion d'information. Et l'information requiert que chacun puisse poser sa question et recevoir la réponse. Donc il convient, dans le débat que nous aurons, d'être toujours courtois. On a le droit d'avoir ses propres opinions, on a le droit de les exprimer mais il ne reste pas moins que l'autre a le droit aussi de dire ce qui lui convient de dire. Et par conséquent un savoir-vivre minimum est important dans nos réunions. Il est parfois nécessaire de le rappeler.

Je veux maintenant demander au premier orateur qui est M. Bonnet, le Directeur du Centre Cadarache, de s'avancer vers le pupitre pour nous dire tout ce qui s'est passé en 2012. M. Bonnet, je vous en prie.

M. Bonnet, Directeur du CEA Cadarache :

[Transparents de l'intervention de M. Bonnet en annexe 2]

M. le Président, mesdames et messieurs, bonsoir. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Christian Bonnet. J'ai été nommé Directeur du CEA Cadarache au 1^{er} juillet où j'ai succédé à Maurice Mazière. Auparavant, j'étais directeur du CEA Marcoule. Je disais à M. Perdiguier tout à l'heure que j'ai eu le plaisir de présenter le bilan TSN à Marcoule fin juin et donc à Cadarache début octobre. Ce qui n'est pas banal.

On peut dire en complément de ce que disait M. Mailliat qu'on a effectivement un site mixte avec à la fois des INB (Installations Nucléaires de Base civiles) et une INBS (Installation Nucléaire de Base Secrète). On a donc des rapports bilan TSN qui sont différents entre les INB et l'INBS. Dans un souci de transparence et en accord avec les deux autorités de sûreté, il est clair qu'on a tout intérêt à présenter le bilan de façon commune puisque quand on parle par exemple d'impact sur l'environnement, pour un habitant de Sainte-Tulle par exemple, 1 Bq qui vient de Cadarache, on ne va pas regarder s'il provient d'une cheminée de

l'INBS ou d'une INB. Donc ce qui compte c'est l'impact global du site sur son environnement. Par contre, il y avait une petite allusion sur le fait que vous saurez tout sur l'INB secrète et il peut y avoir un certain nombre d'explications techniques sur des incidents par exemple qui peuvent faire l'objet d'une diffusion restreinte et qui ne sera pas débattue en public. Le but n'est pas de faire un nuage de fumée par rapport à des bilans dits Transparence.

Il y a donc une INBS qui est exploitée par un opérateur technique qui est AREVA-TA et qui comprend cinq installations individuelles. Et 18 INB dont deux qui sont exploitées par un opérateur technique qui est AREVA-NC. Donc je vais vous faire un bilan pour l'ensemble de toutes ces activités.

Les documents du bilan TSN ont été largement diffusés, la CLI les a eus et s'il y a des gens qui ne les ont pas eus, on peut les rediffuser.

Faits marquants pour la sûreté

Mon propos n'est pas de vous faire une liste in extenso de tout ce qu'il y a dans ces documents mais simplement un résumé sur ce qu'on peut apprécier comme des faits marquants. Je vais donc passer un peu en revue de façon non exhaustive – donc cela relève un peu de notre choix – des événements qui ont rythmé la vie du Centre au cours de l'année 2012 et qui, pour nous, sont à considérer comme des faits marquants. Cela fait un petit peu liste à la Prévert, mais je vais suivre le numéro d'ordre de numérotation des INB.

INB 22 - PEGASE/CASCAD :

C'est une INB où vous avez deux parties très différentes. PEGASE qui est une ancienne installation, qui était utilisée pour entreposer des déchets et des combustibles irradiés, et puis CASCAD qui est une installation moderne d'entreposage de combustibles irradiés. On est actuellement dans une phase de désentreposage des déchets entreposés dans PEGASE. L'objectif sur une partie importante du terme source qui était constituée par des fûts de déchets plutonifères est de terminer le désentreposage à la fin de cette année 2013. Et donc fin 2012, on était en ligne par rapport à notre objectif.

Je vous reparlerai au titre des incidents et du retour d'expérience que l'on peut en faire, d'un événement peu banal qui s'est produit dans l'installation PEGASE : la chute du palan d'un pont de manutention.

INB 24 - CABRI :

C'est un réacteur expérimental qui est destiné à l'étude de situation accidentelle sur des combustibles. On est actuellement dans une phase finale de la rénovation de cette installation afin de réaliser des tests sur du combustible du même type que celui qui est utilisé dans les réacteurs EDF à l'horizon 2015. Donc il y a eu un volume important de travaux qui ont été réalisés et on a commencé en 2012 de recharger le cœur. Ce rechargement est terminé à l'heure actuelle et on va rentrer dans des essais de qualification de tous les composants qui se situent autour du cœur.

INB 37 - STE/STEDS :

C'est une installation assez ancienne qui s'occupe du traitement des déchets solides et liquides du Centre de Cadarache. La partie traitement de déchets liquides va être arrêtée. Et donc on a terminé en 2012 le traitement des derniers effluents. On va se mettre en mesure de rénover la partie déchets solides. Il y aura d'ailleurs une démarche assez originale sur cette installation puisque l'on va avoir une partie qui va être démantelée et une partie qui va donner lieu à une installation rénovée pour être pérennisée.

INB 39 - MASURCA :

C'est une maquette critique qui sert à qualifier l'état de comportement neutronique des cœurs.

Cette installation a fait l'objet au début des années 2000 d'un réexamen de sûreté, où il a été acté que pour la pérenniser, il fallait faire un certain nombre de renforcements en particulier au niveau de la tenue au séisme. On est donc en train de préparer ce projet de rénovation de l'installation qui va être un projet majeur pour le site de Cadarache. En attendant, la première chose à faire est de vider le terme source,

c'est-à-dire d'évacuer les combustibles qui servent à faire les manipulations sur cette maquette critique. Cette évacuation va se faire vers ce qu'on peut appeler le coffre-fort de Cadarache, qui est une installation récente qui respecte toutes les dernières normes, l'INB 169 MAGENTA.

INB 42/95 - EOLE/MINERVE :

Ce sont deux installations un peu du même type que MASURCA mais pour des manipulations plutôt représentatives des réacteurs à eau. Elles ont fait l'objet d'un réexamen de sûreté dans lequel on devait faire des études complémentaires au niveau de la tenue au séisme. L'année 2012 a vu la transmission de ces dossiers à l'ASN.

INB 52 - ATUE :

C'est une installation ancienne qui arrive vers la fin de son démantèlement. Je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler avec M. Perdiguier. On se trouve face à une problématique qui est de savoir comment terminer au mieux les phases de démantèlement d'installations anciennes sachant qu'on a à faire des choix de type technico-économique sur la limite de radioactivité et la limite acceptable en termes d'impact sur une installation destinée à être déclassée, sachant qu'on est sur le site nucléaire de Cadarache qui a vocation à être un site pérenne. Donc il y a eu un certain nombre de remises en cause de notre stratégie de démantèlement en vue d'optimiser au plan technico-économique l'état final au moment du déclassement. Tout cela fait actuellement l'objet de débats avec l'autorité de sûreté qui nous amèneront à faire un choix entre deux scénarios vers le début 2015.

INB 52 - MCMF :

C'est une installation ancienne qu'on a décidé de ne pas remettre à niveau sachant qu'elle ne tenait pas au séisme et que les travaux de mise à niveau étaient trop compliqués. Donc on a construit MAGENTA pour prendre le relais. Actuellement, on est sur un programme de désentreposage des matières nucléaires pour les transporter vers MAGENTA. C'est une opération de longue haleine puisqu'il faudra aller jusque vers 2017 pour avoir un désentreposage total.

INB 55 - LECA STAR :

Ce sont deux installations côte à côte qui travaillent sur les examens de combustibles irradiés. Au début des années 2000, au niveau d'un réexamen de sûreté, le CEA avait pris l'engagement de séparer physiquement les deux installations qui étaient reliées par une partie qui pouvait générer des interactions difficiles à modéliser en termes de séisme. C'est ce qu'on appelait le bâtiment chaîne-plomb. On a travaillé sur cet engagement en 2012 et la dernière pierre de la chaîne-plomb a été retirée au début de cette année. Cet engagement a donc été tenu début 2013. Par ailleurs, lors du dernier réexamen de sûreté de STAR, on avait constaté que dans les calculs de dimensionnement il y avait eu des erreurs en termes de calcul de dimensionnement des planchers. Cela nous a amenés à lancer tout un projet de réaménagement de l'installation pour revoir tous les transferts de manutention de façon à éviter d'avoir des potentialités de chute de conteneurs sur des planchers qui n'auraient pas résisté. C'est donc un nouveau chantier qui commence au niveau de l'installation STAR.

INB 56 - Parc d'entreposage :

Je pense qu'on aura aussi l'occasion d'en reparler. Il s'agit des installations les plus anciennes du Centre où on a, au début, stocké des déchets. À un certain moment, on a décidé qu'on ne pouvait plus stocker ces déchets sur place. Donc il faut considérer l'installation comme un entreposage temporaire avant évacuation. Aujourd'hui on est dans une phase où il faut reprendre ces déchets anciens pour les évacuer vers différents exutoires. C'est un projet très complexe, très diversifié. En termes de faits marquants 2012, on a fait des essais sur une nouvelle cellule d'extraction de déchets en fosse.

INB 123 - LEFCA :

C'est une installation de la zone Pu qui a fait l'objet d'une réévaluation au milieu des années 2000. C'est une installation qui est dans la partie Vallée des Piles où on peut avoir des phénomènes locaux d'amplification d'un séisme éventuel avec des effets de liquéfaction des sols. Cela nous amène à faire des travaux de drainage de façon à assurer que le sous-sol sous l'installation ne pourra pas se retrouver, en cas de séisme, dans une situation de type liquéfaction. On est en train actuellement de rédiger le rapport du prochain réexamen de sûreté.

INB 164 - CEDRA :

C'est une installation moderne d'entreposage. On continue son remplissage et la mise en service progressive des différents bâtiments qui accueillent les colis de déchets.

INB 169 - MAGENTA :

C'est une installation toute neuve qui accueille les matières nucléaires en particulier du MCMF mais aussi de MASURCA.

INB 32/54 - ATPu/LPC :

Ces installations qui avaient fait parler d'elles en 2009 sont donc aujourd'hui reparties sur un programme vigoureux d'assainissement et de démantèlement. Il y a donc eu des avancées significatives sur ce programme, en particulier on voit que fin 2012 on était à 69% en termes d'avancement quantifié du projet, l'objectif étant d'avoir un passage de témoin entre l'exploitant technique opérationnel AREVA et le CEA au cours de l'année 2015.

Notons également une analyse FHO (facteurs humains et organisationnels) qui a été faite relativement à un évènement déclaré qui a posé un certain nombre de questions et qui méritait donc cette analyse approfondie.

INBS (Installation Nucléaire de Base Secrète) :

En ce qui concerne les installations individuelles de l'INBS, on a noté comme évènement marquant un exercice de crise dans le cadre des exercices réglementaires PUI. On a couplé cet exercice avec un exercice impact environnemental. Je pense que c'est toujours utile d'avoir la double démarche sûreté et environnement. D'ailleurs le nouvel arrêté INB qui s'applique à partir de juillet de cette année ne parle plus spécifiquement de sûreté mais de protection des intérêts. Quand on parle de protection des intérêts, il y a également les aspects environnement qui doivent être intégrés. Puis l'INBS avait lancé depuis deux ans un plan d'action sur le FHO qui se poursuit.

Il y a deux INB en construction sur le site :

INB 171 - AGATE :

C'est la future installation de traitement des effluents liquides de Cadarache. Depuis 2012 et actuellement encore, on est dans les essais de qualification du procédé, c'est-à-dire tous les essais préalables à la mise en service qui aujourd'hui est planifiée au deuxième trimestre 2014.

INB 172 - RJH :

Ce projet de réacteur avance bien et on est maintenant dans une phase où les choses se voient en termes de génie civil puisque le bâtiment est quasiment à sa hauteur maximale.

D'autres faits marquants relatifs aux études complémentaires de sûreté

Vous savez qu'après Fukushima, il a été lancé un certain nombre d'études qui visaient à voir quelle était la robustesse de nos installations par rapport à des agressions combinées de type séisme + inondation ou séisme + perte des alimentations électriques.

Vous avez sur le transparent la liste des installations du lot 2 qui ont donné lieu à des rapports en 2012 avec un Groupe Permanent d'experts qui a eu lieu début juillet de cette année.

Notez particulièrement que l'on a mené une étude importante qui concerne le dimensionnement des moyens de gestion de crise, donc tout ce qui est mutualisé au niveau du Centre pour apporter donc des solutions en cas d'accident majeur à l'ensemble des INB qui pourraient être accidentées. Cela a donné lieu à la définition d'un noyau dur avec un projet important de construction d'un nouveau PC de crise, des moyens pour héberger nos intervenants, en particulier les FLS (Formation Locale de Sécurité), les personnels d'astreinte, les personnels qui sont en permanence sur le site pour assurer la sécurité, des nouveaux moyens de communication, des nouveaux moyens techniques de type pompes, groupes électrogènes pour intervenir en cas de crise.

Dans des faits marquants génériques, notez également l'exercice national de crise du 17 janvier 2012. C'était une première et le Centre de Cadarache a été assez moteur et innovant puisque cela faisait plusieurs années qu'on avait développé des procédures particulières au niveau de la gestion de crise en cas de séisme. Il y a même eu des observateurs internationaux qui ont suivi cet exercice qui était assez intéressant en termes de retour d'expérience puisqu'on a joué en particulier le fait qu'on avait perdu tous les moyens de communication et qu'on n'avait plus que les moyens de communication par satellite.

Des travaux importants également pour nous rendre plus robustes en termes d'alimentation électrique.

Et puis un point à noter en termes d'inspection – je pense que M. Perdiguier y reviendra –, une inspection renforcée qui était commune à l'ASN, l'ASND et l'Inspection du Travail, sur le thème de la radioprotection et de la surveillance des prestataires. On a donc eu le plaisir d'accueillir pendant une semaine de l'ordre de 25 inspecteurs et 13 installations ont fait l'objet de cette inspection.

Je passerai rapidement sur les autres points si ce n'est que les actions relatives aux retours d'expérience sont pour nous très importantes, en particulier quand on a des accidents à caractère générique. On s'attache à en tirer tout le meilleur parti au-delà de l'installation où a pu avoir lieu cet accident ou incident pour regarder quel pourrait être l'impact sur d'autres installations.

Deux points importants ont été travaillés spécifiquement depuis l'année 2012. Certains font d'ailleurs l'objet d'un plan d'action qui est toujours suivi.

Le premier, c'était l'évènement de la chute du chariot du pont roulant de PEGASE dont je vous ai parlé rapidement tout à l'heure. Cela a donné lieu à un retour d'expérience sur tous les ponts roulants non seulement à Cadarache mais dans tous les Centres CEA.

Puis une action liée à un incident déclaré sur les contrôles et essais périodiques. On s'est rendu compte à l'occasion d'inspections et de contrôles internes, qu'on avait une proportion non négligeable de nos contrôles et essais périodiques spécifiés dans les règles générales d'exploitation de nos installations qui n'était pas réalisés avec toute la rigueur voulue, en particulier en termes de périodicité. Par exemple si vous devez contrôler l'efficacité d'un filtre dans une ventilation tous les ans, on s'est rendu compte qu'il y avait un certain nombre de contrôles qui se faisait avec un ou deux mois de retard. Cela n'est pas admissible en termes de rigueur d'exploitation. Donc cela nous a amenés à déployer spécifiquement dans toutes nos INB une démarche sur cet aspect contrôles et essais périodiques.

Pour terminer sur ces faits marquants, je signalerai la triple certification Qualité Sécurité Environnement, qui a été renouvelée à la fois pour le CEA Cadarache mais également pour les équipes AREVA-TA et AREVA-NC. Je parlais tout à l'heure du nouvel arrêté INB. Je pense que c'est aussi un indicateur assez intéressant qui pourra être valorisé dans le cadre du nouvel arrêté.

Contrôle des INB

En termes de contrôle, simplement quelques chiffres :

Les nombres d'inspections : 73 inspections ASN dont les 13 relatives à l'inspection commune ASN-ASND-Inspection du Travail dont je parlais tout à l'heure, 5 inspections ASND.

Egalement pas mal de contrôles internes faits par nous-mêmes au titre d'exploitant nucléaire responsable. C'est ce qu'on appelle les visites de contrôle de deuxième niveau qui sont réalisées par la Cellule de Sécurité. Vous avez les nombres.

On a également des audits externes qui sont diligentés par nos fonctions centrales Qualité soit au niveau CEA soit au niveau AREVA.

Radioprotection

Signalons tout d'abord qu'il y a eu un retour d'expérience sur l'inspection commune dont je parlais tout à l'heure en termes de plan d'action, en particulier sur la responsabilité du donneur d'ordre et des intervenants extérieurs, du réglage de la frontière entre les radioprotectionnistes du CEA et les personnes compétentes en radioprotection des intervenants extérieurs. Cela a donné lieu à des actions assez importantes et formalisées.

Signalons également les agréments obtenus au niveau du Laboratoire d'Analyses Environnementales. Il y a 27 agréments qui sont nécessaires pour faire fonctionner ce laboratoire qui en général ont des durées de vie de l'ordre de cinq ans, donc une périodicité de renouvellement assez importante.

Voici les bilans dosimétriques qui apparaissent sur les courbes :

Vous avez à gauche les salariés CEA avec la dosimétrie de référence qui est la dosimétrie intégrée telle qu'on va la mesurer sur les films qui sont portés par chacun. Sur l'ensemble de la population suivie, on a 148 personnes en 2012 qui se situent entre le seuil de détection et le maximum de 2,58 mSv, avec une moyenne à 0,34 mSv. Il n'y a pas énormément de variation par rapport aux années précédentes qui apparaissent sur les graphes.

Pour les entreprises extérieures, est relevée uniquement la dosimétrie opérationnelle. C'est-à-dire que comme on n'est pas l'employeur, on n'a pas la dosimétrie totale des salariés mais uniquement la dosimétrie qui est récupérée dans les installations du site. Vous voyez qu'on est à peu près au même niveau que l'année précédente. On a 30 personnes qui sont entre 1 et 4,32 mSv. Cela pour les installations opérées par le CEA.

Sur les deux INB qui sont opérées par AREVA-NC (ATPu et LPC), vous avez un graphe qui montre une diminution au niveau de la dosimétrie et du nombre de salariés impliqués côté AREVA, et une augmentation de la dosimétrie sur les entreprises extérieures. Il faut avoir en tête d'une part que les effectifs d'AREVA-NC et Cadarache sont en diminution et d'autre part qu'il y a eu, comme je le disais tout à l'heure, un coup d'accélérateur qui a été donné après l'interruption de 2009-2010 pour mener à bien le projet d'assainissement-démantèlement. C'est ce qui explique un indicateur de radioprotection qui est un indicateur d'activité au niveau des chantiers d'assainissement-démantèlement. Remarquez néanmoins que les doses moyennes restent à peu près constantes.

En ce qui concerne l'INBS, installation opérée par AREVA-TA, il y a un point particulier qui peut paraître comme une augmentation significative au niveau des salariés AREVA-TA. Il s'agit d'un salarié sur lequel il y avait une suspicion de contamination interne et qui a fait l'objet d'un suivi médical. Après ce suivi, on a calculé au niveau médical que la dose intégrée sur 50 ans par le salarié en question était de 4 mSv. Au niveau de l'affichage en dosimétrie, on affecte ces 4 mSv à l'année où cela a été constaté. Ce qui fait qu'on a l'impression d'avoir une hausse importante, mais cela concerne un seul salarié. Sinon la dosimétrie moyenne des salariés AREVA-TA reste au niveau de 2 et quelques. Sur les entreprises extérieures, il n'y a pas de choses particulières à noter.

Evènements significatifs déclarés aux autorités de contrôle

En ce qui concerne les évènements significatifs déclarés aux autorités de sûreté, 34 évènements sont survenus en INB dont 6 de niveau 1. Donc une augmentation significative par rapport à l'année précédente

où on en avait 23. De même sur l'INBS, 17 évènements déclarés à l'ASND dont un de niveau 1 alors qu'on en avait 7 en 2011. Il faut que vous sachiez que le nombre d'évènements n'est pas un indicateur pour nous. On a au contraire tendance à pousser tous nos salariés à déclarer tous les évènements au fur et à mesure de leur survenance. Car c'est intéressant de collecter les évènements de façon à ensuite pouvoir en faire tout le retour d'expérience dont je parlais tout à l'heure.

Vous avez sur le transparent suivant quelques exemples.

Il y en a certains dont j'ai déjà parlé comme la chute du palan et les écarts sur les gestions des contrôles et essais périodiques.

Il y a des évènements qui sont relatifs à la criticité, qui donnent souvent lieu à des déclarations de niveau 1. C'est le cas sur MASURCA et puis sur LECA STAR.

Un évènement un peu inhabituel sur CABRI : quand on a rechargé le combustible à l'intérieur du réacteur, on a trouvé des traces blanchâtres qui étaient positionnées vers les grilles de maintien des crayons combustibles. Au début, on ne savait pas trop ce que c'était. Mais après analyse il s'est avéré que c'étaient des traces de produits de corrosion qui avaient donné lieu à des dépôts et qui étaient sans importance vis-à-vis du comportement de l'assemblage combustible lui-même. Donc après cette expertise, on a pu procéder au rechargement du cœur.

Et puis sur ATPu et LPC, un non-respect d'une disposition du certificat d'agrément d'un emballage. C'est aussi pour vous montrer que parfois le diable se cache dans les détails. Là on avait des conteneurs qui devaient être transportés dans un emballage de transport qui spécifiait l'épaisseur des vinyles qui devaient emballer les colis élémentaires. On a utilisé un vinyle qui était trop épais. Comme ce n'était pas conforme au certificat d'agrément du conteneur, cela a donné lieu à la déclaration d'incident.

De même au niveau de l'INBS, on pourrait citer un évènement sur un problème de réglage de seuil qui a été détecté lors d'un contrôle et essai périodique, où on s'est aperçu que les seuils de réglage d'une chaîne de mesure au niveau des analyses de rejets gazeux avaient été déréglés lors d'une opération de maintenance qui avait fait une remise à zéro et avait réaffiché les paramètres constructeurs. Ce qui n'était pas admissible. D'où la déclaration.

On a cité également deux évènements au titre de l'environnement. Il y en a un qui concerne l'INB 56 où on avait défini des opérations de pompage dans la nappe qui ensuite donnait lieu à des rejets par le réseau d'effluents industriels. Il s'est avéré que les activités, bien que très faibles, mesurées au niveau de l'eau de pompage nous amenaient à dépasser notre limite de rejets au niveau du réseau d'effluents industriels. C'est ce qui a donné lieu ici à la déclaration d'évènements.

Puis je voulais signaler également le fait que dans un certain nombre de cas, on a ce que j'appelle des rejets administratifs. C'est-à-dire que quand on mesure des activités dans des effluents gazeux par exemple, si on est en-dessous d'une limite de détection, on va prendre la limite de détection multipliée par le volume d'effluents rejetés. Cela peut nous amener à dépasser des autorisations de rejet alors qu'en fait l'activité mesurée est inférieure à la limite de détection.

Mesures des rejets et impact sur l'environnement

Je ne vais pas trop m'appesantir sur le rapport environnemental puisqu'il a donné déjà lieu à une présentation à la CLI. Simplement, notez le volume important d'analyses qui sont réalisées annuellement pour la surveillance : 17 000 analyses pour la surveillance chimique et 30 000 analyses pour la surveillance radiologique.

Vous avez tous les éléments relatifs à ces mesures de rejets sur le site Internet. Quand on fait les calculs d'impact, on s'aperçoit qu'on n'a pas de dépassement de nos autorisations.

On a des rejets qui s'échelonnent entre 0,1% et 68% de nos autorisations pour les rejets gazeux, et qui sont inférieurs à 20% pour les rejets liquides.

La dosimétrie dans les stations de surveillance autour du site est négligeable puisqu'en fait 72 nanogray/h, c'est le niveau du bruit de fond que l'on retrouve sur notre station de référence située à Cucuron. Donc il n'y a pas de chiffre significatif au-dessus du bruit de fond.

Quand on regarde l'impact dosimétrique, on trouve de l'ordre de 1,5 µSv. Je vous rappelle que la dose pour le public, c'est 1 mSv. On est donc 700 fois moins en termes d'impact ajouté, pour une population de référence qui est celle de Saint-Paul-lez-Durance. L'essentiel de cet impact est dû à du radon diffus.

Une demande précédemment faite par la CLI était de faire un zoom sur les rejets de tritium parce qu'en 2011 il y avait eu un petit pic qui avait été relevé, je crois que c'était sur la station CABRI. Vous voyez qu'on est à des niveaux très faibles, pour moi qui viens de Marcoule, cela me paraît vraiment « epsilonlesque ». Donc des impacts qui sont complètement négligeables.

La conclusion, c'est qu'on est à l'intérieur de nos autorisations de rejets. On a parfois des non-conformités qui sont liées à certains paramètres de surveillance mais qui ne sont pas forcément radioactifs, en particulier vis-à-vis de la station de traitement des effluents conventionnels du site – du type de celle qu'on trouve dans toutes les villes – où on arrive à avoir des fonctionnements hors norme en termes de matières en suspension. Cela peut nécessiter de notre part un programme de remise à niveau dans le futur.

Le rejet des installations du CEA n'a pas d'impact sur le milieu récepteur de la Durance, ce sont les conclusions d'un laboratoire indépendant agréé pour la surveillance chimique.

Déchets radioactifs entreposés dans les INB

Pour terminer, vous savez que dans les rapports, il y a un bilan sur les déchets. Ce sont des tableaux qui sont assez compliqués à lire. On vous a fait ici un résumé en termes de volume de déchets en m³ suivant les différentes catégories (Très Faible Activité, Faible et Moyenne Activité à Vie Courte, et Moyenne Activité à Vie Longue). On n'a pas de déchets de Haute Activité à Vie Longue sur le site de Cadarache. Vous voyez des volumes qui sont à peu près constants et qui traduisent notre facilité plus ou moins grande à évacuer les fûts de TFA et de FMAVC vers les exutoires de l'ANDRA. Je crois qu'il y a eu une réunion spécifique plénière de la CLI sur ce sujet et puis que vous avez aussi eu l'occasion de visiter des installations comme Rotonde et INB 56. Voilà je vous remercie.

M. Mailliat :

M. Bonnet, vous méritez en effet ces applaudissements pour la synthèse que vous venez de présenter, et aussi pour avoir respecté le temps de parole. Je vous en remercie.

Je passe maintenant la parole à M. Guieu qui est le Secrétaire du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail du CEA Cadarache. Il va nous donner je l'espère une vision aussi synthétique et aussi passionnante que celle de M. Bonnet concernant l'aspect syndical de ce rapport. Merci M. Guieu.

M. Guieu, Secrétaire du CHSCT du CEA Cadarache

[Transparents de l'intervention de M. Guieu en annexe 3]

Merci de donner la parole aux représentants du personnel, au personnel en quelque sorte, non seulement du CEA mais aussi des entreprises représentées ici AREVA-NC, AREVA-TA et les entreprises extérieures. J'expliquerai au cours de mon propos qu'on ne limite pas notre approche aux seuls agents salariés CEA.

Il sera d'abord utile que je rappelle très rapidement à quoi sert un CHSCT. Puis je vous présenterai les six observations présentées par le CHSCT. Enfin, une approche dans le temps de comment nos CHSCT travaillent sur le site de Cadarache.

Alors pour ce qui est du CHSCT du site de Cadarache, comprenons bien que l'employeur est le CEA, l'exploitant nucléaire, et qu'il existe, comme le code du travail le prévoit, un dispositif de représentation du

personnel qui est assez conséquent. On est dans une entreprise où les enjeux de santé au travail et de sûreté nucléaire imposent que les CHSCT aient pas mal de moyens. On les a, comme je l'expliquerai.

Il comprend 12 représentants titulaires et 12 suppléants, pas directement élus par les salariés du site de Cadarache, ce qui fait qu'on n'est quelquefois pas assez connu probablement pour bien jouer notre rôle.

La particularité de l'instance c'est qu'elle est présidée par le Directeur du site de Cadarache. Le secrétariat en est assuré par le représentant du personnel que je suis mais je passerai bientôt le relais à quelqu'un d'autre. On doit établir un ordre du jour et un compte-rendu en commun entre la direction et le représentant du personnel. Il faut qu'on ait la possibilité de dire ce que pensent les salariés. C'est pour cela qu'on dispose d'une certaine indépendance pour enquêter, pour faire des propositions et rendre des avis. C'est le cas d'ailleurs sur le fameux rapport dont il est aujourd'hui question.

Notre activité, c'est 12 à 15 réunions par an, des visites et des enquêtes, un groupe de travail sur la prévention des risques psychosociaux, qui nous donnent de plus en plus d'occasions de faire des propositions et d'améliorer la santé au travail, qui n'est pas que physique bien sûr. Également des séminaires et des formations sur différents aspects qui nous permettent d'avancer.

Si on peut parler de ce qui se passe au CEA Cadarache en matière de santé au travail, on peut considérer qu'il y a une équipe de qualité. Je le dis d'autant plus facilement mais avec modestie aussi parce qu'il y en a pas mal dans la salle. Je ne vais pas tous les citer mais il y a au moins le secrétaire adjoint.

La représentation n'est pas sur une base syndicale. Le syndicat majoritaire dirige le CHSCT mais tous les syndicats sont associés à toutes les décisions stratégiques et à toutes les rencontres avec la direction. Les votes sont à l'unanimité, ce qui évite à la direction d'essayer de s'appuyer sur un syndicat pour faire avancer certaines actions par exemple. On avance à la manière la plus unanime.

Nous disposons de moyens, c'est aussi un élément important. Sur le site de Cadarache, il nous faut des moyens pour nous déplacer, pour mener les enquêtes. Un secrétariat technique est à notre disposition, ce qui nous permet d'avoir une action de qualité, notamment des procès-verbaux lisibles. Est-ce qu'ils sont lus? C'est la question peut-être subsidiaire qu'il faudra aborder par la suite. Mais en tout cas ils sont à la disposition et au service de tous les salariés du site.

Les droits du CHSCT ont été renforcés par la loi TSN. C'est pour cela aussi que je suis ici, pour vous parler de l'avis des salariés sur le fameux rapport. On fait partie du dispositif de contrôle en interne, sachant qu'en externe, il y a l'ASN, il y a la CLI, le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire et bien sûr l'inspection du travail qui veille notamment à l'application du code de travail.

J'en viens aux points à améliorer.

On a fait des progrès au fil du temps, mais d'après toutes les études récentes on n'est pas encore là où on doit être d'après le code du travail, notamment sur la prévention des risques psychosociaux. L'idée c'est d'être un acteur majeur de la santé au travail du site. C'est en train de le devenir. On constate qu'on améliore d'année en année nos échanges avec les partenaires externes sur lesquels on peut avoir des échanges et des appuis : l'inspection du travail, la sécurité sociale, la CARSAT (ex CRAM) l'assurance retraite et santé au travail, mais aussi l'ASN et l'ASND de manière moins directe.

L'idée c'est qu'il nous faut une information régulière et écrite transmise par l'employeur sur les déclarations d'accident de travail et maladies professionnelles. J'ai rajouté les incidents de sûreté, les projets de réorganisation. La réorganisation est toujours un facteur d'instabilité, de perturbation de la vie au travail. Et en termes des risques psychosociaux, on est appelé à faire des propositions.

Le but d'un CHSCT et du CHSCT de Cadarache, dont j'ai expliqué qu'il était celui des salariés du CEA mais aussi les salariés d'AREVA-NC, AREVA-TA et de toutes les entreprises du site, est de faire des propositions et se rendre utile.

C'est ce qu'on a essayé de faire à propos de ce rapport loi TSN.

On a mis six observations qui figurent à la fin du rapport. Donc vous pourrez en prendre connaissance tranquillement à la sortie. Je les ai repris in extenso.

1^{ère} observation : elle est identique à l'année dernière : on considère que trois rapports c'est trop, on en a au moins deux de trop. On pense qu'un seul serait plus lisible pour le public. D'ailleurs la présentation de Christian Bonnet était à en-tête CEA AREVA. Cela permet d'avoir une vision globale, notamment parce qu'on a du mal à distinguer les Bq, quelle qu'en soit l'origine. Donc voilà, nous on maintient qu'il faut qu'il y ait un rapport unique pour avoir une vision globale et stable du site, permettant les meilleures lisibilités pour le public.

2^{ème} observation : si ce rapport répond bien aux obligations légales, on pense qu'il faudrait parler davantage d'orientations stratégiques et notamment de parler des aspects sociaux. Un Centre comme celui de Cadarache avec ces différentes entreprises c'est 5 000 salariés. Les facteurs sociaux, comme l'ASN le dit, sont un élément de la sûreté. Cela ne figure quasiment pas. Il y a un peu les effectifs, c'est un peu court. Il faudrait parler comme on va le voir de bien d'autres choses, notamment du statut des salariés qui travaillent sur le site.

3^{ème} observation : la loi TSN prévoit que tout exploitant nucléaire doit établir la liste des postes liés à la sécurité et notamment ceux destinés à être occupés par les salariés de l'établissement, par les salariés CEA en ce qui nous concerne. Cette liste doit être soumise au CHSCT mais il a fallu attendre deux ans pour que cela soit fait. On estime que c'est un élément important prévu par la loi TSN pour limiter la sous-traitance. Il y a des aspects qui ne peuvent pas être sous-traités parce qu'ils engagent la sûreté et la sécurité d'une installation nucléaire. Cette liste nous a été soumise en 2010-2011 mais on estime qu'elle doit être régulièrement mise à jour, notamment quand on regarde les besoins en termes de plan d'urgence interne. Le directeur du CEA Cadarache nous a rappelé qu'un nouvel arrêté INB, entré en vigueur depuis le 1^{er} juillet et qui le sera complètement au 1^{er} janvier 2014, encadre davantage la sous-traitance. La logique est donc qu'on s'interroge régulièrement sur cette fameuse liste des postes liés à la sécurité. C'est pourquoi, on pense qu'elle doit être mise à jour annuellement et jointe au rapport TSN.

4^{ème} observation : depuis l'accident de Fukushima, les facteurs sociaux, organisationnels et humains (FSOH) sont considérés comme déterminants en matière de sûreté et sécurité des sites nucléaires. C'est une évolution que les CHS avaient souvent mis en avant mais Fukushima a accéléré en quelque sorte la prise de conscience. À Cadarache, le maintien des compétences et le renouvellement des équipes préoccupent toujours le CHSCT mais aussi l'ASN dans un contexte de forte sous-traitance. Or, et j'en ai déjà parlé l'année dernière à la même époque, la nouvelle politique de sécurité du CEA (notes d'instruction Générale 606 et 613) prévoit la possibilité de sous-traitance complète de la conduite d'installations, y compris les INB. La sous-traitance complète c'est quelque chose qui nous a beaucoup fait réfléchir. À ce jour, si aucune installation du CEA de Cadarache ne semble concernée, le CHSCT de Marcoule et de Saclay sont actuellement saisis de projets de sous-traitance complète. On est en vigilance sur ces questions-là. La dernière réponse de la direction est que ça ne serait pas mis en œuvre à Cadarache. Mais nous tenons à dire qu'on est préoccupé et qu'on est en relation avec nos collègues de Saclay et de Marcoule pour surveiller de très près ces projets, en espérant bien sûr qu'ils n'aboutissent pas. Parce qu'on considère comme la loi TSN le prévoit, qu'il faut un effectif minimum, notamment pour les postes liés à la sécurité, issu de l'entreprise et donc avec un statut CEA.

5^{ème} observation : elle porte sur la radioprotection. Le chef de la radioprotection étant présent, il me rattrapera si je me trompe. La radioprotection du site de Cadarache a fait l'objet d'une expertise et d'un rapport d'un cabinet agréé par le ministère du travail : Syndex. Ce rapport date de 2010 et l'idée maintenant est qu'on doit mettre en œuvre un plan d'action. Ce plan d'action est actuellement développé mais on n'en sait pas grand-chose car ni les salariés concernés (les collègues du SPR) ni le CHSCT ne sont associés

aux réflexions. Je rappelle donc à cette occasion que le conseil d'unité du SPR et le CHSCT sont toujours disponibles et force de proposition pour prendre la part qui leur revient dans l'élaboration du plan d'action. L'expertise a en effet pointé les risques psychosociaux des collègues de la radioprotection dans un contexte d'introduction accrue de la sous-traitance dans ce domaine.

6^{ème} observation : depuis 2012, les CHSCT et les salariés du site se préoccupent particulièrement de l'exploitation par AREVA-NC des deux INB ATPu et LPC et de leur prochain retour au CEA. AREVA-NC poursuit les opérations d'assainissement-démantèlement de ces deux INB promises au retour au CEA. Et donc depuis 2012, on est en relation avec les CHSCT concernés. On était assez préoccupé dans le contexte de forte tension sur les effectifs du CEA. La situation est maintenant mise sous les projecteurs de l'actualité dans la mesure où le CEA a été mis en demeure en février 2013 par l'ASN – et je pense que le chef de l'ASN Marseille en parlera très bientôt – ce qui d'un certain point de vue conforte nos craintes et nos préoccupations. Les CHSCT CEA, AREVA-NC, STMI, SPI, SALVAREM et ONET, soit toutes les grandes entreprises présentes sur ce site, mènent une action conjointe pour une réelle maîtrise de l'exploitation par le CEA et l'amélioration des conditions de travail et de sécurité de tous les salariés. On a déjà fait un certain nombre d'actions et il va y avoir une forme de synthèse, après la réponse du CEA à la mise en demeure, lors d'un CHSCT élargi fin octobre et d'un CHSCT extraordinaire fin décembre sur la question des INB ATPu et LPC en présence d'AREVA-NC côté employeur et du CHSCT côté salariés.

Maintenant, quelques mots pour mettre en lumière le fait que depuis 2009, on travaille sur les questions de sous-traitance avec une expertise que le comité d'établissement a mis en œuvre avec le CHSCT. C'est une démarche qu'on fait en lien avec les salariés d'entreprises extérieures. Il y a eu cette expertise sur la radioprotection en 2010. En 2011, on a examiné la liste des postes liés à la sécurité. En juillet 2011, il y a eu la fameuse NIG 606 qui nous a fait beaucoup réfléchir.

Il y a eu en 2012 la fameuse inspection de revue sur laquelle on travaille bien sûr encore, comme l'Autorité de sûreté. En 2012, l'ASN a mis en place au niveau national un comité d'orientation sur les facteurs sociaux organisationnels et humains (COFSOH). On se demandait comment le CHSCT du CEA Cadarache pourrait y participer. On a réfléchi aussi à la question générale de la sous-traitance au cours d'une table ronde qui a eu lieu le 21 octobre 2012 au château de Cadarache à l'occasion d'une visite du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire (HCTISN). Le CHSCT a été invité à ces travaux. On veut poursuivre en 2013 cette action au niveau local mais aussi au niveau national puisqu'on participe à titre syndical au COFSOH. Voilà les perspectives pour 2013. On est toujours force de proposition au nom de tous les salariés du site de Cadarache et si possible toujours plus en lien avec eux.

Je vous remercie.

M. Mailliat :

On vous remercie M. Guieu de votre intervention.

Le prochain orateur est Mme Brigitte Dailcroix qui va s'exprimer au nom de la Commission Locale d'Information. Le rapport TSN 2012 a été reçu par la CLI quelques temps avant sa diffusion. Il a été examiné collégialement par la CLI et un avis s'en est dégagé. Naturellement il peut avoir des avis divergents de certains de ses membres de cette commission, il n'en reste pas moins que c'est une position collégiale qui vous sera présentée maintenant.

Mme Dailcroix, membre du Bureau de la CLI :

Merci Alain pour cette introduction. Je voudrais auparavant souligner au nom de la CLI que le CEA a fait paraître deux publi-communiés où cette réunion était indiquée. Nous ne contestons pas le contenu et le CEA peut informer le public de cette réunion. Mais cela a été fait sans concertation et sans association avec

la CLI et en indiquant le numéro de téléphone de cette dernière, ce qui a occasionné une gêne pour le secrétariat. Nous avons déjà souligné ce même problème l'année précédente et il apparaît donc que nous n'avons pas été entendus.

Je vais maintenant entrer dans le vif du sujet avec les observations de la CLI sur le rapport.

[Observations de la CLI en annexe 4]

➤ **Observations générales**

Le rapport est établi par l'exploitant nucléaire en application de l'article 21 de la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (Art. L125-15 du code de l'environnement). La loi mentionne les principales informations que doit exposer le rapport et indique qu'un décret précisera la nature de ces informations.

La CLI s'étonne que plus de 7 ans après la publication de la loi, ce décret ne soit pas encore paru, laissant ainsi à l'exploitant nucléaire une certaine liberté dans le choix des informations à communiquer.

Comme les années précédentes, le rapport Transparence et Sécurité Nucléaire 2012 relatif aux installations nucléaires de base (INB) dont l'exploitant nucléaire est le CEA Cadarache comprend 3 tomes :

- le premier concerne les installations nucléaires de base civiles dont le CEA est l'opérateur,
- le deuxième, les installations nucléaires de base civiles dont AREVA NC est « l'opérateur technique opérationnel » (INB 32 ATPu et 54 LPC),
- le troisième, l'installation nucléaire de base secrète Propulsion nucléaire (INBS-PN) qui relève d'une réglementation différente.

La CLI avait demandé en 2012 qu'il y ait un seul rapport pour toutes les installations nucléaires de base civiles afin d'avoir une vue d'ensemble de ces installations – AREVA NC étant, comme l'a rappelé l'Autorité de sûreté nucléaire, un simple sous-traitant qui ne bénéficie d'aucun statut particulier au regard de la réglementation des activités nucléaires.

Dans sa réponse du 2 janvier 2013, le directeur du CEA Cadarache a indiqué qu'un rapport spécifique pour les installations nucléaires de base AREVA NC, en cours de démantèlement, permet de donner de plus amples informations sur l'organisation de la sûreté, les contrôles effectués et les résultats des mesures de rejets de ces installations. Il ajoutait que le CEA reprendrait à moyen terme la responsabilité complète de ces installations et qu'alors il n'y aurait plus qu'un seul rapport.

La CLI réitère sa demande car un rapport unique permettrait tout autant d'informer le public aussi amplement que nécessaire sur ces deux installations particulières avec l'avantage d'une vue d'ensemble.

Les observations de la CLI ne porteront ici que sur les tomes 1 et 2 du rapport TSN car sa mission générale de suivi, d'information et de concertation ne s'applique qu'aux installations nucléaires de base civiles de Cadarache. Le tome 3 concerne l'installation nucléaire de base secrète Propulsion nucléaire (INBS-PN) qui relève d'une commission d'information spécifique.

➤ **Dispositions prises en matière de sûreté nucléaire**

Concernant l'installation nucléaire de base INB 123 LEFCA (Laboratoire d'études et de fabrication expérimentales de combustibles avancés), le rapport (T1, p. 21) indique que les travaux de réalisation d'un système de drainage pour éviter une remontée de la nappe phréatique en cas de séisme, se sont poursuivis.

La CLI ayant été informée le 10 avril 2013 de difficultés survenues sur ce chantier, souhaite que des informations complémentaires soient apportées sur l'avenir de cette installation.

Concernant l'installation nucléaire de base INB 171 AGATE, nouvelle installation destinée à traiter les effluents radioactifs du Centre, le rapport (T1, p. 22) indique que les essais d'ensemble et de performance se dérouleront au cours du premier semestre 2013.

La CLI constatant que des retards ont déjà été observés dans la réalisation de cette installation, souhaite avoir confirmation de la réalisation de ces essais.

Le rapport présente un bilan des inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire (T1, p. 14 et T2, p.6).

La CLI rappelle qu'elle avait demandé au CEA Cadarache d'autoriser la présence de deux membres de la CLI comme observateurs à une inspection de l'ASN et que cette demande a été rejetée. Elle signale que, pour leur part, l'exploitant nucléaire EDF et, tout récemment, l'organisation internationale ITER, l'ont accepté. La CLI réitère donc sa demande auprès du CEA Cadarache.

➤ **Dispositions prises en matière de radioprotection**

La CLI constate que les doses reçues par les travailleurs des entreprises sous-traitantes d'AREVA-NC (T2, p. 10) sont en augmentation par rapport à 2011 et sont beaucoup plus importantes que celles reçues par les agents d'AREVA NC : 7,57 mSv contre 0,71 mSv pour la dose maximale enregistrée et 0,69 mSv contre 0,04 mSv pour la dose moyenne. Le rapport indique que cette augmentation résulte de la poursuite des opérations d'assainissement-démantèlement sur un rythme plus important qu'en 2011 et que ces résultats respectent les objectifs fixés par l'établissement.

La CLI souhaite connaître quels sont ces objectifs fixés par l'établissement.

➤ **Evènements significatifs en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection**

La CLI constate que le rapport (T1, p. 27 et T2, p. 13) rend compte de façon satisfaisante de tous les écarts et anomalies déclarés par l'exploitant à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Elle précise que chaque évènement significatif est examiné dans le cadre de sa Commission Environnement en présence des représentants du CEA Cadarache et de l'ASN.

La CLI observe que 5 évènements significatifs concernent l'installation nucléaire de base INB 92 Phébus (T1, p. 28 et suivantes), souvent des arrêts de ventilation.

La CLI demande quelles mesures a prévu l'exploitant nucléaire pour y remédier.

➤ **Les résultats des mesures des rejets et leur impact sur l'environnement.**

Pour ce qui concerne les rejets radioactifs gazeux, la CLI constate une augmentation continue depuis plusieurs années des rejets d'émetteurs bêta gamma (cf. Rapport annuel 2012 des bilans relatifs aux rejets gazeux et liquides des installations nucléaires de base implantées sur le site de Cadarache, p. 11).

La CLI souhaite que des explications soient données sur cette augmentation.

Pour ce qui concerne les rejets liquides chimiques, quelques dépassements de limites ou non-conformités résultent d'un mauvais fonctionnement de la station d'épuration des effluents sanitaires. Il est indiqué qu'un projet de réalisation d'une nouvelle station est à l'étude (T1, p. 42).

La CLI souhaite savoir dans quels délais cette installation sera réalisée et mise en exploitation.

En 2012, la CLI avait déploré que certains points sensibles n'apparaissent pas dans le rapport, tels que :

- les marquages de contamination dans les fosses de l'installation nucléaire de base INB 56 (Parc d'entreposage des déchets radioactifs) ;
- les marquages de contamination dans le ravin de la Bête en dehors du site, confirmés par les mesures réalisées par l'IRSN à la demande de l'ASN et par celles réalisées par la CLI ;
- la radioactivité mesurée à la clôture au niveau de la porte de Bargette.

Dans sa réponse du 2 janvier 2013 aux observations de la CLI, le précédent directeur du CEA Cadarache indiquait que dans la mesure où le rapport s'attache à présenter le bilan de l'année écoulée et où il n'y a pas eu d'évolution notable sur ces marquages, il ne lui paraissait pas utile de les mentionner spécifiquement.

La CLI estime que ces marquages méritent d'être mentionnés car ils demeurent toujours présents, quand bien même ils seraient, selon l'exploitant et l'autorité de contrôle, sans impact sur l'environnement et les personnes.

Cela concerne également le marquage des eaux souterraines (nappe miocène) sous le Parc d'entreposage des déchets radioactifs INB 56. Bien qu'identifié en 1980, ce marquage n'a jamais été mentionné dans le rapport annuel de l'exploitant.

Consultée pour avis sur un projet de décision de l'ASN concernant le chantier de reprise des déchets de cette installation, la CLI a notamment demandé que l'achèvement du chantier soit considéré comme une priorité, qu'il soit procédé, de façon pérenne, au suivi radiologique des sources et résurgences à l'extérieur du Centre et que les résultats soient portés à la connaissance du public de façon permanente.

➤ **Déchets radioactifs entreposés dans les installations nucléaires de base du Centre**

Le rapport présente installation par installation le détail des déchets entreposés.

La CLI aurait souhaité que soient également données les quantités par catégories de déchets pour chaque installation ainsi que pour la totalité du site (chiffres consolidés).

La CLI déplore qu'aucune information ne soit donnée dans le rapport sur le chantier de reprise des déchets entreposés dans l'installation nucléaire de base INB 56, car :

- cette installation contient toujours la plus grosse partie des déchets entreposés sur le site de Cadarache ;
- cette installation est à l'origine d'une contamination des eaux souterraines ;
- la reprise présente des difficultés particulières et la durée du chantier demeure largement inconnue.

La CLI sera comme l'année précédente très attentive aux réponses qui seront apportées aux questions posées.

M. Mailliat :

Mme Dailcroix, nous vous remercions de rapporter ce travail de la CLI dont on peut constater combien il est soigneux. Je ne vous cache pas le travail que cela a représenté pour les bénévoles que de passer page après page pour voir ce qui s'est passé d'une année sur l'autre. Merci encore à ces bénévoles.

M. Bonnet, comme il est prévu dans l'ordre du jour, vous pouvez, si vous le souhaitez, répondre aux commentaires de la CLI. Sachant que la CLI apprécie chaque fois d'avoir aussi vos remarques par écrit puisque cela nous permet de voir tous les efforts que vous faites pour améliorer la situation d'une année sur l'autre. Donc je vous en prie M. Bonnet.

M. Bonnet :

Je vous remercie madame pour votre intervention très complète. Je ne vais pas y répondre point par point mais juste donner quelques éléments. On gardera les bonnes habitudes de Maurice Mazière qui vous avait adressé le 9 janvier 2013 une réponse exhaustive à toutes vos questions, donc on fera de même.

Mais il y a quelques questions qui sont à caractère général, comme par exemple l'histoire du rapport unique. Il est clair, comme je le disais tout à l'heure, que notre objectif c'est à terme d'avoir un seul rapport TSN pour toutes les INB. Et puis on gardera un rapport TSN pour l'INBS.

Ensuite vous avez un peu parlé du LEFCA. Je ne vais pas trop entrer dans les détails mais sachez néanmoins qu'on ne souhaite pas éviter des remontées de nappe phréatique en cas de séisme, mais simplement, comme je le disais tout à l'heure, éviter d'avoir un phénomène de liquéfaction des sols, qui en cas de séisme, peut se produire si vous avez des sols de type sableux qui sont mélangés avec de l'eau. Donc l'idée est de faire un drainage pour éviter d'avoir la nappe qui soit au niveau de cette couche d'alluvions. Alors, effectivement, ce n'est pas évident de créer un système de drainage sous une installation. Les dispositions techniques qui avaient été prises initialement ont montré que faire du forage à sec pour réaliser des drains sous l'installation n'était pas la bonne solution et finalement on s'est orienté vers un forage dans des puits sous eau. Ceci nécessite d'avoir des entreprises intervenantes qui sont

spécialisées dans le travail sous eau. Donc c'est un peu plus complexe mais il y a des gens qui savent très bien faire et le chantier avance bien actuellement.

Concernant AGATE, je l'ai signalé dans mon compte rendu, les essais avancent correctement. Ainsi en septembre 2013, on vient de faire les essais de réception de l'évaporateur. C'est le cœur du procédé de traitement des effluents et on a donc vérifié la conformité de ces caractéristiques techniques en termes de performance.

Autre sujet récurrent, la présence des observateurs de la CLI dans les inspections. On m'a posé les mêmes questions à Marcoule au moment des inspections post-Fukushima. Il y a une position de principe qui a été prise par AREVA et le CEA qui est différente de celle d'EDF. Chaque exploitant a la liberté de faire ce qu'il souhaite. Je ne voudrais pas rentrer dans un débat juridico-administratif mais je voudrais vous donner une image. Je ne sais pas s'il y a parmi vous des enseignants, mais sachez que dans le monde de l'enseignement il y a de temps en temps des inspections. Des inspecteurs de l'Education nationale viennent donc apprécier le travail des professeurs. C'est quelque chose qui se fait avec la classe, le professeur et un inspecteur. S'il y a des enseignants parmi vous, je leur demanderais bien s'ils apprécieraient d'avoir une délégation de parents d'élèves qui participe à cette journée d'inspection.

M. Mailliat :

Parents d'élèves silencieux bien sûr parce que c'est ce qui est prévu pour l'inspection et les participants de CLI.

M. Bonnet :

C'est une image qui, à mon avis, traduit le fait qu'une inspection c'est quelque chose de sérieux qui peut requérir toute l'attention du personnel inspecté.

En ce qui concerne les rejets, on répondra de façon plus détaillée dans notre réponse écrite.

La station d'épuration conventionnelle. Là, on touche aussi un domaine assez sensible, celui des moyens qui sont mis à disposition des organismes publics. Le CEA est un organisme public. Vous pouvez apprécier actuellement le niveau des débats qui a lieu sur le budget de la nation. Le CEA retire une partie significative de ses ressources de subventions qui viennent des ministères concernés.

On a en général une certaine pression en termes d'objectifs d'économies et en particulier sur tout ce qui concerne les moyens de support, c'est-à-dire tout ce qui concourt au soutien technique et administratif à la vie d'un site. On est donc amené à faire un certain nombre de hiérarchisations de nos priorités. Je vous ai signalé la réfection du poste d'électricité (transformation électrique). Pendant deux ans, on va être fortement sollicité pour supprimer les points de type mode commun sur les alimentations électriques du Centre qui sont faites par deux lignes électriques. La liaison avec Boutre va donner lieu à des travaux importants. C'est notre priorité actuelle.

Après, on a des plans pluriannuels d'investissement où la station de traitement des effluents standards du site figurent en bonne place. Mais aujourd'hui, sa rénovation n'est pas prévue à court terme pour des raisons de hiérarchisation de nos priorités.

Pour l'INB 56, on a eu récemment une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire qui nous demandera de faire dans le futur ce que vous nous demandiez en termes de bilan annuel sur l'état de l'installation. Mais je voudrais relativiser tout ce qui est marquage des nappes car on est quand même en présence d'eau potable.

Voilà, je n'en dirai pas plus et on vous répondra complètement par écrit.

M. Mailliat :

M. Bonnet, on vous remercie. Merci en effet pour vos applaudissements pour M. Bonnet.

On va avoir maintenant une séance d'une vingtaine de minutes pour débattre. Vous avez eu beaucoup d'exposés. Je pense que vous avez légitimement des questions. Alors juste un petit point de détail sur la façon dont on procède. Comme ces réunions sont publiques, toutes les présentations sont enregistrées pour être transcrites dans le compte rendu qui sera disponible ensuite sur notre site Internet. Donc si vous avez une question, vous levez la main, vous donnez votre nom, vous posez votre question. Et derrière, vous aurez une réponse. Donc je vous en prie.

M. Furet, Radio Zinzine :

Je voudrais d'abord poser une question sur la CLI. J'ai entendu des bruits sur une fusion de la CLI de Cadarache avec la CLI d'ITER. Donc j'aimerais avoir des renseignements là-dessus. Et puis ensuite au sujet de la transparence et de l'information des populations, je pense que le meilleur moyen, bien connu mais jamais accepté, ce serait d'autoriser des experts indépendants à rentrer sur le domaine du CEA. Notamment pour le projet ITER de pouvoir faire véritablement un point 0 avant l'installation avec des gens de la CRIIRAD qui pourraient s'y rendre et faire des relevés.

Ensuite, pour être tranquille au niveau de la transparence et de l'information, pas mal de gens comme moi seraient beaucoup plus rassurés si par exemple il y avait des études épidémiologiques autour des installations nucléaires de base et sur les travailleurs du nucléaire.

On aurait alors des éléments sur lesquels on pourrait discuter sérieusement.

M. Mailliat :

Je retiens donc une question sur la fusion. Quand il s'agit de la fission et de la fusion, c'est le mariage du renard et de la belette. Je vais peut-être laisser le président y répondre.

Ensuite, c'est une série de propositions dont nous pouvons prendre note mais je ne sais pas si elles appellent de réponses de qui que ce soit.

M. Pizot :

En ce qui concerne la CLI de Cadarache, vous la connaissez, on vient de vous la présenter. Il y a une autre CLI qui s'appelle CLI ITER. La fusion des deux CLI n'est pas encore à l'ordre du jour puisque nous avons la question de l'exploitant d'ITER qui est une organisation internationale. Mais pourquoi pas demain, l'évolution se fera peut-être un jour. Mais pour le moment, il n'en est pas question. C'est totalement différent et de plus, ce n'est pas le même procédé nucléaire du tout. Au CEA Cadarache, on fait de la fission nucléaire et ITER c'est de la fusion nucléaire. Pour le moment c'est à l'étude mais le jour où ce sera fait, il n'y a pas de problème. Pourquoi pas ? Cela pourra arriver mais ce n'est pas possible pour le moment.

M. Mailliat :

M. le Président, je vous remercie. Concernant l'action de la CLI, j'en ai dit un mot tout à l'heure. Dans quelques semaines, vous aurez un CLIC info qui vous fait le bilan de l'action indépendante de la CLI sur le terrain dans la Durance où nous avons fait nos propres prélèvements et mesures réalisés par une entreprise indépendante du CEA de Cadarache.

Pour ce qui est de l'intervention à l'intérieur du site ITER, ITER Organization a accepté la présence d'observateurs de la CLI ITER à une inspection de l'ASN. Un pas a donc été franchi par ITER Organization dans la relation avec la société civile qui n'est pas tout à fait encore fait par le CEA. Vous avez bien vu que la CLI de Cadarache elle-même le regrette. Mais avec le temps, on verra peut-être les choses aller dans le bon sens.

Voilà ce que je pouvais dire concernant vos suggestions. Il est clair qu'à la CLI, nous sommes en faveur de tout ce qui nous permet d'y voir plus clair puisque la mission que nous donne la loi est de vous transmettre le plus de clarté possible sur ces affaires-là.

M. Loudvisiaski, *collectif anti-nucléaire de Forcalquier*

Alors faites un peu l'effort d'écouter une voix qui n'a pas souvent l'habitude de s'exprimer dans ce type de réunion. Alors je ne sais pas si votre conscience mentale vous permettrait de comprendre qu'il est important que des gens d'un autre avis s'expriment. C'est-à-dire que sans cette contradiction, on risque de faire effectivement de très grosses erreurs. La situation serait plutôt que vous appartenez à une pensée unique, à une certaine oligarchie, et que vous faites un effort presque inhumain pour écouter des gens qui n'en font pas partie pour vous donner un autre point de vue. Ce serait un peu inverser les choses. L'expertise n'est peut-être pas du bon côté. Alors je voudrais sur ce sujet poser trois problèmes.

M. Mailliat :

Une première question d'abord, on vous redonnera la parole après, de telle manière que les gens qui lisent les comptes rendus s'y retrouvent.

M. Loudvisiaski :

Vous êtes en train de mettre en place une mécanique qui permet effectivement que cette discussion soit tout à fait formelle. Alors les trois problèmes que je voudrais poser et sur lesquels j'aimerais bien avoir des réponses sont les suivants :

1. Les fameux déchets qui datent de 1970

La façon dont vous caricaturez un peu les positions de vos aînés en la matière, car ça date de 50 ans. Tout le monde sait qu'il y a des déchets dont on ne connaît pas tout à fait la nature et dont on ne sait pas comment résoudre le problème de leur radioactivité. Mais je me demande si dans 50 ans, on ne considèrera pas avec d'autres outils scientifiques, que ce que vous faites aujourd'hui est tout aussi critiquable et d'autant plus critiquable et dangereux que depuis 50 ans, la complexité s'est développée de façon hyperbolique. Et que cette extrême complexité n'est pas une source de solutions, mais une source de problèmes plus grands encore. Donc je suis tout à fait sceptique sur l'avenir de ces déchets.

2. la contamination de la nappe phréatique

Comment pouvez-vous penser que la contamination de cette nappe phréatique ne va pas s'aggraver et ne va pas s'étendre en partie en direction de Manosque puisque la contamination est due à des stockages d'éléments radioactifs qu'on ne sait pas traiter aujourd'hui ?...

M. Mailliat :

M. Bonnet, le Directeur du Centre de Cadarache, va donc vous répondre.

M. Loudvisiaski :

J'aurai deux autres questions à poser sur la propulsion nucléaire et sur les travailleurs déplacés. Alors merci de me redonner la parole.

M. Bonnet :

Je suis désolé si vous avez cru comprendre dans mon propos que je trouvais que les anciens avaient mal travaillé. Simplement, les normes ont changé. Quand on a créé les premières fosses de l'INB 56, on a créé ce qu'on appelait un stockage. C'est-à-dire qu'on avait l'idée qu'on allait les laisser définitivement. Et d'ailleurs il y a eu tout un ensemble d'études scientifiques. On a fait par exemple des tranchées où on a mis

initialement un certain nombre de déchets brutalement à l'intérieur de la terre. Ensuite on avait des mesures de transfert de contamination qui étaient souhaitées par des chercheurs de l'époque qui ont même donné lieu à des publications dans des revues internationales. Ensuite à un certain moment, on a dit que ce type de stockage n'était plus toléré et qu'il fallait un certain nombre de barrières de confinement entre un déchet et la biosphère de façon générale. Donc le stockage est devenu *de facto* un entreposage. Aujourd'hui on a effectivement un engagement de reprendre à terme et de reconditionner tous ces déchets dans des normes de conditionnement qui soient acceptables par les exutoires actuels, en particulier ceux de l'ANDRA. Donc, je dirais « autre temps, autre règle ». Au fil du temps, la gestion de la sûreté des installations nucléaires bénéficie du retour d'expérience de ce qui a été fait avant. Il y a une élévation progressive des exigences de sûreté et aujourd'hui on se met en mesure de respecter ces exigences. Après, comme je le disais tout à l'heure, il faut aussi relativiser les termes de marquage et avoir en tête que la migration des radioéléments est aujourd'hui de quelques mètres par an. On va s'engager également dans le cadre de la décision ASN sur l'INB 56 à faire un certain nombre d'investigations pour mesurer les déplacements de nappes. Ce qu'il y a de sûr c'est que ce marquage est intérieur au site de Cadarache et aujourd'hui je peux vous affirmer que de notre connaissance des nappes, il n'y a pas de migration des radioéléments concernés à l'extérieur du site.

M. Mailliat :

Monsieur, votre deuxième question s'il vous plaît.

M. Loudvisiaski :

Bon, chacun appréciera la pertinence de votre réponse. Ce qu'il y a de merveilleux dans une oligarchie, pour parler très simplement, c'est qu'il n'y a jamais personne qui est responsable. Les responsables passent et effectivement identifier des responsabilités est impossible.

Alors je voudrais poser une question sur les appareils de propulsion nucléaire qui sont étudiés à Cadarache. Je rappelle à la salle que c'est pour faire fonctionner des sous-marins nucléaires d'attaque. C'est un projet qui s'appelle le projet BARRACUDA. Je crois que ce sont huit sous-marins d'attaque pour envoyer des ogives nucléaires avec 12 têtes nucléaires à 1 000 km. Je ne connais pas trop les détails. Donc les gaz chimiques de M. Bachar El Assad, à côté, ce n'est rien. Une arme nucléaire, c'est fait pour tuer des civils par dizaine de milliers, par centaine de milliers, même par millions. M. Bonnet, vous portez une petite responsabilité dans la fabrication de ce type d'arme dont je me demande sur quel peuple il pourrait être utile qu'on les lança. Je ne sais pas, faire dix millions de morts quelque part, dans quel intérêt ? En tant que personne humaine, je me pose la question. Je voudrais connaître votre position M. Bonnet sur la fabrication d'armes nucléaires.

Ma deuxième question...

M. Mailliat :

Attendez, M. Bonnet va d'abord répondre à la première.

M. Bonnet :

Je vais vous décevoir, je ne vais pas vous répondre sur le fond des fondements de la dissuasion nucléaire en France. C'est quelque chose qui dépend des gouvernements successifs depuis de nombreuses années. Aujourd'hui ce n'est pas moi qui vais vous répondre sur l'opportunité ou pas de développer ce type de système de défense.

M. Mailliat :

Vous avez une réponse de M. Bonnet. Il ne peut pas faire autre chose que vous répondre avec sa position de directeur de Centre. Votre troisième question ?

M. Loudvisiaski :

Ma troisième question concerne les travailleurs déplacés. J'ai rencontré personnellement, il y a une paire d'années, des travailleurs de nationalité portugaise mais d'origine africaine qui travaillaient pour un sous-traitant d'un sous-traitant d'un sous-traitant. Aujourd'hui avec les lois européennes, la généralisation de ce type de situation est en route. Vous pouvez très bien avoir un des sous-traitants du CEA qui ait beaucoup recours aux sous-traitants et on voit que les sous-traitants souffrent beaucoup plus que les employés de Cadarache de leur exposition au rayonnement. C'était indiqué tout à l'heure sur un transparent. Vous pouvez très bien avoir un de vos sous-traitants qui emploie par l'intermédiaire d'une société de placement, comme on disait jadis, ukrainienne, des salariés qui viennent de Biélorussie, d'Hongrie ou de Pologne. C'est le cas actuellement sur le chantier ITER. Avec les lois européennes, les charges sociales de ces travailleurs sont payées dans leur pays d'origine. Vous voyez, on n'arrive pas à résoudre les problèmes de TVA entre la France et l'Espagne. Imaginez des caisses de recouvrement des cotisations sociales. Comment vont-elles recouvrer ces cotisations entre trois pays Ukraine, Pologne et Biélorussie ?

M. Mailliat :

Votre question ?

M. Loudvisiaski :

La question est qu'en plus de ça au niveau des salaires, c'est le salaire minimum du pays d'origine qui est appliqué. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, comme il n'y a pas de salaire minimum en Allemagne, des Allemands peuvent utiliser des ouvriers polonais à 3 € de l'heure, comme chacun le sait. Cette situation me paraît incompatible avec une intervention dans un milieu aussi sophistiqué que le milieu nucléaire. Je trouve même paradoxal que lorsqu'on prétend incarner une extrême modernité d'un point de vue technologique, on ramène les travailleurs qui vont y travailler 50 ans en arrière. Je trouve cela absolument inacceptable. Et nous mènerons sur ce sujet-là une bataille longue et forte. Merci de vos réponses.

M. Mailliat :

Vous avez fait une déclaration qu'on peut tout à fait recevoir, mais quelle est la troisième question ?

M. Loudvisiaski :

Quand on ne veut pas entendre, on fait le sourd. Ma question, c'est l'interdiction de ce type de contrat de travail et l'application totale du droit français y compris avec des inspections de l'URSSAF sur les chantiers. Je signale qu'ITER a négocié une inspection sur rendez-vous préalable deux mois en avance.

M. Mailliat :

Ok, la question est claire. Donc on va vous répondre. Je pense que M. le Président veut intervenir.

M. Pizot :

Oui, je vais vous répondre sur un chantier qui est à Cadarache, celui du réacteur Jules Horowitz que vous connaissez peut-être. Une entreprise sous-traitante portugaise, donc européenne, a fait travailler des travailleurs du Cap-Vert qui eux ne sont donc pas européens. Cela a duré un certain temps puis ils ont tous été renvoyés au Cap-Vert. Donc dès que le CEA s'aperçoit que les travailleurs ne sont pas européens, ils

sont automatiquement renvoyés chez eux. Après, vous avez parlé du chantier ITER. Il se trouve que j'ai un accès permanent au chantier ITER. Je peux vous dire qu'il n'y a pas de travailleurs étrangers à l'Europe pour le moment à ITER. Dire cela est totalement faux. Sinon, qu'on me donne les noms et qu'on me les montre. Je peux vous faire entrer sur le chantier ITER pour vérifier quand vous voulez.

M. Mailliat :

M. Bonnet veut apporter un complément de réponse.

M. Bonnet :

Oui, juste deux mots par rapport à la sous-traitance. C'est un sujet particulièrement sensible qui a été examiné spécifiquement dans le cadre des études complémentaires de sûreté post-Fukushima. Ce que je peux vous dire c'est qu'on a des engagements en termes de cascade de sous-traitances. C'est-à-dire qu'au niveau du CEA par exemple, on ne met pas plus de deux sous-traitants en cascade sur un contrat externe. Un des avantages des contrôles que l'on fait à l'entrée du site est qu'on ne laisse pas entrer n'importe qui. Chaque fois qu'un travailleur est contrôlé au poste de garde de Cadarache, on va regarder à quel contrat sa prestation se rattache et s'il est en règle par rapport au droit du travail.

M. Mailliat :

M. Bonnet, merci. Une autre question dans la salle s'il vous plaît ?

Mme Dailcroix :

Je voulais seulement préciser que la CLI a consacré une réunion sur la sous-traitance en 2012. Si vous voulez voir le compte rendu de toute cette réunion, vous le trouverez sur le site de la CLI. Vous voyez donc que la CLI se soucie effectivement de la problématique sous-traitance.

M. Mailliat :

M. Wellhoff ?

M. Wellhoff, Comité de défense de l'environnement de Jouques et Peyrolles :

J'ai deux questions. La première fait suite à l'exercice de crise de simulation d'un séisme qui a eu lieu au mois de janvier 2012. Il est apparu que le bâtiment où sont entreposés les camions de pompiers spécialisés ainsi que l'infirmerie ne sont pas aux normes pour résister à un séisme. Lors de la dernière réunion de l'Assemblée générale de la CLI de Cadarache, il nous a été dit par le responsable de la communication qu'il y aurait des travaux et qu'on construirait un nouveau PC de crise et un local pour entreposer les camions de pompiers spécialisés qui actuellement sont obligés de rester à l'extérieur de la caserne au cas où il y aurait un problème. Donc je voudrais savoir si M. Bonnet peut nous confirmer qu'il y a bien un permis de construire qui va être déposé et dans quel délai précisément des locaux pour les pompiers spécialisés seront construits ainsi que pour l'infirmerie, puisque dans le scénario de l'exercice de crise, l'infirmerie était aussi effondrée, si je ne dis pas de bêtise. Est-ce que le dossier est vraiment engagé ? Et, s'il vous plaît, pas une réponse floue, mais une réponse précise.

M. Bonnet :

J'en ai un petit peu parlé à propos des études complémentaires de sûreté post-Fukushima en ce qui concerne le site. Il est clair qu'on est aujourd'hui en train de démarrer un projet de construction de bâtiments nouveaux où on aura à la fois les fonctionnalités PC de crise, la possibilité d'abriter les personnels de sécurité qui doivent vivre en permanence sur le site. Le projet est en cours d'instruction et il

passer dans nos instances supérieures (comité d'investissement, etc.) pour mettre en place les moyens *ad hoc* et les financements. En gros c'est une échéance de trois ans pour définir complètement le sujet, lancer les constructions et avoir un nouveau PC opérationnel. Ensuite, comme vous le rappelez, il faut avoir en tête que dès aujourd'hui on a des mesures conservatoires qui font que nos moyens sont quand même opérationnels, même si les camions ne sont pas tous à l'abri dans un garage. On en laisse effectivement par mesure conservatoire un certain nombre dehors.

Pour l'infirmier, on n'a pas de projet particulier au niveau du site de Cadarache. Le site s'appuiera sur des moyens communs si besoin est. Je pense que s'il y a un séisme de grande ampleur qui mobilise globalement la région, les pouvoirs publics mettront aussi en œuvre un certain nombre de plans pour évacuer les blessés vers des sites qui ne seront pas touchés par le séisme, puisque l'avantage entre guillemets d'un séisme c'est d'être relativement localisé.

M. Mailliat :

Je crois qu'il y a une question-là. Et je reviens vers vous après M. Wellhoff si vous avez d'autres questions. Une question et une réponse à la fois, c'est le jeu.

M. Gerberon :

Moi, je vous interroge en mon nom propre. Je ne fais partie de rien. En préambule donc je remercie M. le Président de la CLI qui a cité les autorités présentes, qui a donné le nom de ceux qui étaient absents et qui n'a pas remercié le public dont je fais partie.

Le deuxième point concerne les présentations. Effectivement la CLI avait dit : « Ça serait beaucoup simple si c'était groupé ». Alors pour mémoire, si je prends les inspections, M. Bonnet a dit : « Il y a eu 73 inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire ». Or quand vous faites la somme donc du tome 1 et du tome 2, on note au tome 1, page 14, qu'il y a 63 inspections sur Cadarache, et au tome 2, page 6, qu'il y en a eu 8 sur l'ATPu et cinq sur le LPC. Donc la somme fait 76, il y a un écart de trois. Qu'en est-il ?

M. Bonnet :

Il est possible qu'il y ait des inspections communes à plusieurs installations. Mais on va vérifier.

M. Gerberon :

Et ma deuxième question était adressée à M. Guieu.

M. Mailliat :

La réponse sera circonstanciée dans le document que M. Bonnet nous a promis à ce moment-là. Donc il vous suffira de consulter et cette réunion et les documents disponibles sur le site pour avoir une réponse claire. Mais j'ai promis la parole à M. Wellhoff. Je reviendrais vers vous ensuite, soyez rassuré.

M. Wellhoff :

J'ai une question qui concerne l'information. Il se trouve que le secrétariat de la CLI nous a envoyé une page de publi-reportage publié dans *La Provence* qui émanait du CEA de Cadarache. J'ai appris que lorsque ce publi-reportage est publié, et il va être publié tous les mois, 1 500 exemplaires de *La Provence* sont distribués à la cantine. Est-ce que c'est à la CLI de diffuser ce publi-reportage à ses membres ? Est-ce que ce n'est pas plutôt au service de communication de le faire ? Et question plus sérieuse, quel est le coût de ce publi-reportage et de l'achat de ces 1 500 exemplaires ? Quel est l'accord qu'il y a eu entre *La Provence* et le service de communication du CEA dans ce cadre de ce partenariat public privé ? Et la question de fond, est-ce qu'on ne peut pas se poser une question sur l'indépendance de la presse et en

particulier de la Provence ? Parce que si *La Provence* touche l'argent du CEA pour ce contrat, est-ce qu'il ne sera pas tenté – c'est une question, ce n'est pas une affirmation –, si un jour il y a un accident grave, d'être assez conciliant vis-à-vis de ce que pourra lui dire le CEA ? Donc je pense que c'est quand même une question importante car on est une commission locale d'information. Et donc là il y a des accords entre *La Provence* et le CEA.

M. Mailliat :

Il y a des personnes susceptibles de vous répondre, si elles le souhaitent bien évidemment, c'est peut-être le responsable de la communication du CEA et les journalistes de la Provence qui sont dans cette salle.

M. Brunel, responsable de la communication du Centre de Cadarache :

Alors effectivement, cette semaine je crois, il y a eu même deux pages dans la Provence expliquant les activités de Cadarache. Je crois que c'est une légitimité du Centre de montrer à l'extérieur ce qu'il fait. Donc dans ces pages-là sont décrites les activités du Centre et la manière dont on procède pour diffuser nos résultats. Vous me posiez la question du coût, etc. Vous comprendrez très bien que j'ai un plan de communication qui est prévu d'une année sur l'autre, que cette action était prévue et qu'effectivement elle fait partie des actions de communication que nous menons.

Donc je ne pense pas que ce soit de la légitimité de la CLI de rentrer dans le budget de la communication de Cadarache pour savoir combien coûtent nos opérations de communication, comme d'ailleurs les opérations du type « Fête de la Science » que nous faisons avec les jeunes et qui implique un budget qui est peut-être plus important que celui-là.

Notre volonté est claire : le Centre de Cadarache est un Centre de recherche et nous sommes fiers de ce que nous faisons. La recherche à Cadarache est une recherche de très haut niveau dans différents domaines.

Cela nous paraît nécessaire quand on voit les enquêtes que mène la CLI sur la notoriété du Centre, c'est-à-dire comment il est perçu à l'extérieur, non pas en bien et en mal mais surtout dans ce qu'il fait réellement, et les enquêtes de notoriété que nous menons aussi sur le Centre pour savoir si, dans l'environnement de Cadarache, les gens connaissent vraiment la réalité de nos activités. On s'aperçoit qu'il y a un large déficit. L'exemple que je pourrais citer – et je l'ai encore eu aujourd'hui – c'est une demande d'un jeune de 16 ans qui veut venir sur Cadarache pour faire un travail scolaire et l'objet du mail qu'il m'a envoyé c'est : Visite de la centrale de Cadarache. Alors que vous savez tous, je l'espère, que le Centre de Cadarache n'a pas de centrale – en tout cas s'il y en a une, elle est bien cachée je la cherche toujours – et que c'est un Centre de recherche.

Pour toutes ces raisons, il me semble nécessaire d'avoir une information qui est une publi-information, ok, qui décrit les activités du Centre au plus près pour que les gens sachent ce que nous faisons.

Quant à la liberté de la presse, je pense qu'il serait judicieux de poser cette question à *La Provence*. Mais j'aimerais seulement donner un tout petit exemple. Il y a eu un événement qui s'est passé il y a quelques années auquel je vous demande de vous reporter, c'était en octobre 2009. Regardez alors les titres de *La Provence* et puis vous reviendrez vers moi pour me dire si *La Provence* est indépendante ou pas indépendante.

Ce contrat couvre une page et comme vous l'avez dit, la volonté est d'informer à l'intérieur et à l'extérieur. Les salariés de Cadarache ont donc ce journal gratuit une fois par mois. On est 6 000 sur Cadarache et on s'aperçoit que d'un laboratoire à l'autre, les gens ne savent pas forcément ce que font les autres. Donc notre volonté est d'éclairer à la fois l'intérieur et à l'extérieur. Ce contrat s'arrête à cette page-là.

Il est évident que les journalistes de *La Provence* écrivent ce qu'ils veulent.

M. Mailliat :

Merci M. Brunel. J'ai une deuxième question-là, je vous en prie monsieur.

M. Gerberon :

Ma question s'adresse au Secrétaire du CHSCT. Vous avez dit en préambule que toutes les décisions du CHSCT sont prises à l'unanimité. Est-ce à dire que si ce n'est pas unanime, il n'y a pas de décision de prise ?

M. Guieu :

La réponse c'est que les élus travaillent suffisamment collectivement pour qu'on élabore la bonne réponse unanime. Donc, on répond toujours quand on pose la question.

M. Gerberon :

La seconde question est que vous proposez pour la rédaction des documents, une rédaction présentant – je vous cite – « les orientations stratégiques en matière de sécurité, intégrant davantage les aspects sociaux. » A quoi faites-vous allusion quand vous dites qu'il faut intégrer les aspects sociaux dans le cadre de ces rapports ?

M. Guieu :

J'ai essayé de l'expliquer tout à l'heure dans la présentation. Je pense absolument que le but de ce rapport, est de faire connaître aux populations environnantes, aux citoyens, ce qui se passe sur le Centre dans tous ses aspects. C'est vrai que la question sociale, comment les salariés vivent au travail sur le site de Cadarache, en est absente. Donc on aimerait que cela soit plus présent. L'exemple qu'on met en avant, c'est la fameuse liste des postes de travail liés à la sécurité dans les différentes installations, qu'on voudrait voir jointe aux rapports chaque année. A travers cette liste, maîtriser la question du statut et des fonctions de sécurité. C'est un aspect.

Mais le domaine est très vaste, la question sociale sur un site de 5 000 personnes, c'est un problème très important qui a à voir, bien sûr, aussi avec la santé au travail. Quand les salariés sont en bonne santé, bien dans leur travail, il y a des chances que la sûreté nucléaire soit un peu dans le même registre. Mais la route est longue, on fait une proposition pour la suite.

Juste sur la question précédente, sur le fameux publiereportage. C'est une innovation qu'on a découverte comme tous les salariés de Cadarache. Je me demande si on ne pourrait pas imaginer que cette page soit rédigée par la direction du CEA, mais avec un encadré réservé à la CLI et un encadré réservé au CHS qui donneraient un peu le gage de la transparence et de l'ouverture du CEA, qui expliqueraient ses activités mais qui donneraient la parole à différents points de vue.

M. Mailliat :

La table de presse m'a demandé le micro.

M. Frossard :

Je suis resté une petite vingtaine d'années à la Provence. Je n'y suis plus depuis quelques mois, mais à ce titre, j'espère être encore assez légitime pour répondre à la remarque de M. Wellhoff. Juste distinguer deux choses. Il y a dans le groupe *La Provence* la partie rédaction, avec des journalistes, et la partie publicité, avec une régie publicitaire qui s'appelle Eurosud. En l'occurrence, et M. Brunel me reprendrait si je me trompe, le contrat ne peut être passé qu'avec la régie publicitaire. Il n'y aura jamais de contrat passé entre une rédaction et une quelconque entreprise, société ou autre. Voilà, c'est un élément de réponse important.

Et de la même manière qu'il y a des gens à l'extérieur qui vérifient qu'il n'y ait pas de confusion et que les lignes ne s'entremêlent pas, chez nous aussi – je dis encore nous, même si j'ai quitté le journal il y a quelque temps –, il y a des gens qui surveillent cela et qui font justement attention quand la publicité peut éventuellement déborder ou pas. On a donc des comités de surveillance et la rédaction s'occupe aussi de tout cela. Là en l'occurrence, il n'y a eu aucun problème au niveau de la rédaction par rapport à ce contrat qui était passé par la régie publicitaire et par personne d'autre.

M. Mailliat :

M. Brunel, je vous donne la parole quelques secondes et ensuite je la reprendrai.

M. Brunel :

Juste pour confirmer que le contrat que j'ai passé est avec la société Eurosud.

M. Mailliat :

Merci. Je voudrais revenir deux secondes pour que la mission de la CLI soit bien claire dans cette salle. On a parlé d'un encart qui concerne la CLI dans une page de publicité du CEA. La CLI n'a pas été consultée là-dessus, donc cela a été fait de la seule initiative du CEA. On le remercie d'avoir parlé de la CLI mais on aurait souhaité qu'il n'y ait pas le numéro de téléphone de notre secrétariat, cela lui aurait évité des tracas. Nous avons notre propre organe de presse qui est disponible sur les tables à l'entrée. Nous recevons des subventions de différents organismes, de l'Etat, des conseils généraux 13, 84, 04, du Conseil régional PACA, CPA. Nous avons nos propres organes de presse totalement libres, libres de publicité, et vous y lirez le compte-rendu de cette réunion par exemple. Donc, nous n'avons pas besoin d'être associé à une page de publicité du CEA. Ainsi, c'est à notre corps défendant que nous nous retrouvons dans cette page. Sachez donc que vous pouvez vous informer sur ce que nous faisons grâce à nos propres documents. Je prends peut-être encore une question s'il y en a une, et ensuite on passe à la suite de la réunion.

M. X :

Merci, je suis un citoyen de Venelles et j'ai une question qui m'est venue en consultant le site web de la CLI qui donne les différentes mesures à prendre en cas d'alerte nucléaire, donc en cas de dysfonctionnement sur une des unités du Centre de recherche de Cadarache. C'est très bien fait, on trouve tout un tas de préconisations, et je pense d'ailleurs que cela devrait être beaucoup plus largement diffusé dans le grand public, parce que je suis certain que 99 % des gens ne savent pas quoi faire. Ce qui m'interpelle moi, c'est qu'on dit qu'en cas d'alerte, il faut dans les quelques secondes faire ceci, faire cela. Mais comment sait-on qu'il y a une alerte ?

M. Fourcaud, secrétaire de la CLI :

C'est la reprise des dispositions principales du plan particulier d'intervention (PPI). Vous êtes informé qu'il y a une alerte parce qu'il y a un dispositif d'alerte qui existe sur le périmètre concerné par le plan particulier d'intervention de 5 km autour de Cadarache. Donc, à Venelles, vous êtes largement au-delà de ce périmètre.

M. Mailliat :

Ces informations-là ne concernent que la population qui se trouve dans le cercle des 5 km. D'autres dispositions, j'imagine, seront prises pour des populations à l'extérieur de ce cercle-là. Mais on a ici quelqu'un spécialiste du PPI qui va vous répondre.

Mme Noé, membre de la CLI :

Vous avez les radios, vous avez la télévision, et dans chaque commune il y a des plans communaux de sauvegarde qui prévoient, entre autres, tout ce que la commune doit mettre en place pour les risques majeurs. Je suis une spécialiste des risques majeurs, c'est pour ça que je peux vous parler de cela, et j'ai élaboré des plans communaux de sauvegarde. Chaque commune a l'obligation d'avoir son plan communal de sauvegarde dans lequel sont obligatoirement intégrés tous les risques identifiés sur la commune et même si elle n'est pas dans le périmètre PPI mais à quelques kilomètres, la commune va l'intégrer dans son plan communal de sauvegarde. Donc vous aurez les indications nécessaires, vous serez obligatoirement informé par votre commune qui a ses propres moyens pour le faire.

Je vous renvoie donc à votre municipalité. Je tiens à vous signaler que chaque commune a l'obligation de diffuser un DICRIM, qui est un document remis à chaque habitant dans la commune, lui indiquant les risques de la commune ainsi que toutes les consignes à respecter. Le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie par tous les administrés.

M. Mailliat :

On ne peut pas avoir plus clair. Donc faites la démarche d'aller à la mairie de Venelles.

Je voudrais maintenant passer à la suite de la réunion. Donc je vais passer la parole à M. Perdiguier, Chef de la Division de Marseille de l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui vous nous présenter un bilan des inspections pour l'année 2012. Merci M. Perdiguier.

M. Perdiguier, responsable de la division de Marseille de l'Autorité de sûreté nucléaire :

[Transparent de l'intervention de M. Perdiguier en annexe 5]

M. le Président, mesdames et messieurs les élus, les membres de la CLI, mesdames et messieurs bonsoir. Alors je vais vous présenter ce soir le bilan des contrôles exercés par l'ASN en 2012 ainsi que quelques perspectives et quelques faits marquants de l'année 2013, puisqu'on est déjà au mois d'octobre et que cela nous paraît pertinent.

Avant cela, je souhaiterais excuser Mme Anne-France Didier, la Déléguée territoriale de l'ASN qui n'a pas pu être présente ce soir. Je voudrais également remercier la CLI de Cadarache, qui a accepté de participer hier à une table ronde organisée par l'Autorité de sûreté nucléaire à Marseille, puisque nous recevions notre Président, Pierre-Franck Chevet, et une table ronde était organisée avec la participation des différentes CLI de la région, et je pense que c'est une bonne démarche de partage et d'échange.

Cela me permet aussi de rappeler que pour l'ASN, les Commissions Locales d'Information jouent un rôle essentiel en matière d'information du public autour des sites nucléaires, et que ce type de manifestation, qui consiste chaque année à organiser des réunions publiques sur différentes communes, est une très bonne initiative de la part de la CLI de Cadarache.

Je vais présenter les points suivants assez rapidement. Je dirai quelques mots sur l'Autorité de sûreté nucléaire : qui on est, comment on fonctionne, comment on contrôle, le bilan des inspections de l'année dernière, quelques chiffres sur l'année 2013 également, l'appréciation générale que porte l'ASN sur la sûreté du Centre de Cadarache. Je dirai un mot rapide sur l'installation GAMMASTER qui est maintenant dans le périmètre de la CLI de Cadarache. Je reviendrai sur quelques faits marquants qui, aux yeux de l'ASN, méritent d'être rappelés, développés et partagés avec vous. Je souhaiterais également parler des suites de l'accident de Fukushima. Même si on est plus de deux ans après, c'est un sujet qui nous occupe beaucoup aujourd'hui et je crois que c'est important de dire les actions qui sont en cours là-dessus. Et enfin rapidement les perspectives pour l'année en cours et pour l'année prochaine.

1. L'Autorité de sûreté nucléaire

L'ASN, l'Autorité de sûreté nucléaire, c'est le gendarme du nucléaire en France dans le domaine civil, donc c'est l'autorité de l'Etat qui contrôle la sûreté de toutes les activités nucléaires civiles, pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement de tous les risques liés aux activités nucléaires.

L'ASN est une autorité qui depuis 2006 a le statut d'autorité administrative indépendante. En France, il y a d'autres autorités qui ont ce statut, comme par exemple la Haute Autorité de Santé ou le Comité de Supervision de l'Audiovisuel. Cela veut dire que depuis cette loi de 2006, nous ne sommes plus sous l'autorité du gouvernement, mais sous celle d'un collège de cinq personnes qu'on appelle des commissaires, dont vous avez ici une photo. Ces commissaires sont nommés pour un mandat unique de six ans pendant lequel ils sont irrévocables, donc on ne peut pas les démettre de leurs fonctions.

Les missions de l'Autorité de sûreté nucléaire sont les suivantes :

- Règlementer, c'est-à-dire définir, proposer des textes qui vont prescrire les exigences de sûreté pour les activités nucléaires.
- Contrôler, donc aller sur le terrain pour vérifier que toutes les dispositions et tous les dispositifs de sûreté sont bien appliqués. Le contrôle de l'ASN, c'est en moyenne chaque année 2 000 inspections sur tout le territoire et pour la division de Marseille dont je suis responsable pour le Sud-est de la France, c'est un peu plus de 200 inspections. On a depuis 2006 des pouvoirs extrêmement renforcés à la suite de ces contrôles, puisque l'ASN a le pouvoir de coercition et de sanction, c'est-à-dire qu'on a le pouvoir de mettre en demeure, et, en cas d'infraction de verbaliser sous l'autorité du Procureur de la République, en vue d'engager des procédures pénales. On reviendra tout à l'heure sur quelques cas.
- Informér en apportant une réponse et une information qui soit accessible aux différents publics : le grand public, le public à proximité des installations nucléaires et le public averti.
Quelques exemples : tous nos rapports d'inspection sont accessibles sur le site internet de l'ASN, donc toutes ces inspections dont je parlais ; on publie chaque année un rapport annuel qui est présenté au Parlement et dans lequel on fait état du niveau de sûreté sur le territoire ; on essaie aussi de développer un certain nombre d'actions, par exemple on a récemment élaboré un film pédagogique sur une inspection de revue de Marcoule et l'an dernier un film sur un exercice de crise nucléaire, à l'occasion de l'exercice de crise nucléaire et sismique de Cadarache, disponible sur le site de l'ASN en français et en anglais.

On dispose d'un appui technique qui s'appelle l'IRSN, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, que l'on saisit sur des sujets d'expertise et qui nous permet de prendre position sur des sujets extrêmement pointus, avec un regard indépendant.

2. Activités contrôlées, inspections menées en 2012

Un zoom rapide sur les activités contrôlées par la division de Marseille de l'ASN, sur le grand sud-est de la France.

On a donc deux grands domaines d'activités :

Le premier domaine dont on ne parlera pas ce soir, mais je me tiens à votre disposition si vous avez des questions, c'est ce qu'on appelle le nucléaire de proximité. C'est-à-dire toutes les applications de petite échelle de la radioactivité qu'on trouve par exemple dans le nucléaire médical (scintigraphies, radiothérapie), ou le transport des matières radioactives sur tout le territoire.

Le second domaine qui nous occupe aujourd'hui ce sont les Installations Nucléaires de Base. Dans le sud-est de la France, on a deux gros sites (je n'évoquerai pas le site de Tricastin dans la Drôme qui relève de la division de Lyon de l'ASN) : Cadarache et Marcoule.

Sur le site de Cadarache il y a deux exploitants :

- l'organisation internationale ITER qui est responsable d'un chantier tout à fait considérable de construction d'une installation nucléaire, qui sera la première en son genre sur la fusion,
- le CEA qui est l'exploitant nucléaire de 20 installations nucléaires civiles et d'une installation nucléaire de base de défense dont le contrôle est assuré non pas par l'ASN mais par l'ASND dont un bilan vous sera présenté après.

Pour votre information rapide, le site de Marcoule comprend des installations de taille, axées essentiellement sur l'industrie et sur la gestion des déchets. Il y a enfin deux sites à enjeux bien moindres ; à Marseille l'irradiateur GAMMASTER qui fait de l'irradiation de produits pharmaceutiques et à Narbonne, une installation qui transforme le minerai d'uranium et dont une partie relève de la nomenclature des installations nucléaires.

Ce contrôle, comment s'est-il concrétisé en 2012 ? Quelques chiffres là-dessus.

La division de Marseille de l'ASN a réalisé en 2012 un peu plus de 230 inspections sur l'ensemble du territoire du sud-est, dont un peu plus de 70 sur le Centre CEA de Cadarache, 3 sur le chantier ITER et une sur l'installation GAMMASTER. Pour votre information, en 2013, on a réalisé à ce jour 44 inspections sur le centre CEA de Cadarache et 3 sur le chantier ITER.

Les événements significatifs :

Les exploitants nucléaires ont l'obligation de déclarer à l'ASN tous les événements qui posent problème, qui interpellent en matière de sûreté, de protection des personnes et de l'environnement. Le but de ces déclarations est de s'assurer que l'exploitant a bien identifié les problématiques auxquelles il est confronté, qu'elles sont bien traitées et que des mesures sont bien prises pour éviter qu'elles ne se reproduisent. On classe ces événements sur une échelle de communication qui va de 0 à 7 par ordre croissant de gravité. L'an passé, on a eu 36 événements déclarés, dont six au niveau 1, aucun au niveau 2 ou supérieur, donc une année sans événement particulièrement préoccupant. Et en 2013, on a eu à ce jour 12 événements significatifs déclarés, dont deux au niveau 1, dont un sur lequel je reviendrai, qui est un reclassement d'un événement déclaré en 2012.

3. Appréciation portée par l'ASN sur le Centre de Cadarache

Sur la base de ce contrôle qui prend la forme d'inspection, d'instruction, d'analyse d'évènement, quel est l'appréciation générale de l'ASN ?

En quelques mots l'ASN a une appréciation globalement positive sur le niveau de sûreté du Centre CEA de Cadarache en 2012, même si la situation n'est pas homogène entre les installations ou les thématiques. Il y a des sujets pour lesquels on a le sentiment que les choses sont correctement gérées avec rigueur et des sujets sur lesquels on attend des progrès.

Voici un peu plus dans le détail, les sujets sur lesquels on est satisfait et on trouve que l'exploitant assure ses responsabilités de manière rigoureuse :

- L'implication du CEA dans les suites de l'accident de Fukushima, j'y reviendrai. On considère que le CEA a pris la mesure de cet accident et que les travaux d'évaluation qu'il a menés ont été de bon aloi et de bonne qualité.
- On est également satisfait du système de vérification qui est mis en place par le CEA. C'est une sorte de système d'inspection interne qui joue un rôle importante pour la sûreté.
- L'organisation globale mise en place pour la protection des personnels contre les rayonnements ionisants et la radioactivité.
- La gestion des déchets radioactifs qui, par rapport à 2011, a sensiblement progressé. On avait parlé lors de la réunion du bilan 2011 d'une certaine problématique relative à la gestion des déchets

(application des procédures, élaboration des inventaires...), et de nouvelles inspections en 2012 ont montré que la situation avait bien progressé.

- Le suivi des opérations de construction, notamment du réacteur Jules Horowitz qui est assuré avec rigueur.
- Enfin, la prise en compte du risque sismique qui continue de progresser sur le Centre CEA de Cadarache, notamment et pour la première fois en 2012, par l'organisation d'un exercice qui a permis de tester les plans de secours et l'organisation en cas de survenue concomitante d'un accident nucléaire et d'un séisme.

Voilà pour les points positifs.

En complément de cela, l'ASN attend des progrès dans plusieurs domaines :

- En premier lieu, en matière de surveillance des prestataires qui est un sujet dont on a déjà parlé et dont on parlera encore. Car ce sont des sujets qu'on ne règle pas rapidement mais sur lesquels le CEA doit travailler.
- La gestion des compétences, notamment en lien avec les pratiques de sous-traitance.
- On attend également, notamment dans certaines installations anciennes, un meilleur niveau de rigueur dans les opérations courantes.
- On considère également que le CEA doit progresser dans l'organisation qu'il met en place pour assurer et mener tous les contrôles périodiques et les opérations de maintenance.
- Et enfin, et c'est un point important, on attend des progrès dans l'avancement des chantiers de démantèlement et d'assainissement.

Pour résumer ce transparent en quelques mots, je dirais une appréciation globalement positive avec deux axes de progrès majeurs :

- la surveillance des prestataires ;
- l'avancement des chantiers de démantèlement et d'assainissement attendu donc par l'ASN.

4. Appréciation portée par l'ASN sur GAMMASTER

Quelques mots sur l'installation GAMMASTER, donc je disais que c'est une installation relativement simple qui fait de l'irradiation de produits pharmaceutiques pour les stériliser. C'est une installation qui présente des enjeux réduits, qui fait l'objet en général d'une à deux inspections par an et on a une appréciation positive sur la façon dont cette installation est exploitée.

5. Faits marquants dans les INB de Cadarache en 2012-2013

Je vais maintenant présenter de manière un peu plus détaillée quelques faits marquants qui ont retenu notre attention en 2012 et 2013.

- *L'ASN renforce son contrôle sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains*

Premier sujet, l'ASN a depuis 2012 renforcé son contrôle sur la question des facteurs sociaux, organisationnels et humains. Les facteurs sociaux, organisationnels et humains, facteurs humains pour aller plus vite, c'est en gros tous les sujets non techniques, non matériels, mais qui sont importants pour assurer la sûreté et la sécurité. C'est par exemple la manière dont les prestataires qui interviennent dans les installations sont coordonnés et sont surveillés. C'est aussi, autre exemple important, toutes les actions qui doivent être mises en place pour assurer un bon niveau de compétence des agents, pour que ces compétences soient maintenues, développées et pour que les effectifs soient renouvelés. Donc tous ces sujets qui touchent à l'organisation et à l'humain.

On a mené des actions au niveau national et des actions plus locales.

Au niveau national, l'ASN a travaillé à l'élaboration d'un arrêté qui est un acte réglementaire qui fait date, l'arrêté INB paru l'année dernière. Cet arrêté a renforcé la réglementation et les exigences applicables en matière de surveillance des prestataires. En gros, l'arrêté interdit la sous-traitance pour certains types d'activités. Donc c'est un « durcissement » de la position des pouvoirs publics sur la question de la sous-traitance.

L'ASN a mis en place, comme cela a été évoqué précédemment, un comité d'orientation national sur ces sujets-là, qui rassemble de nombreux acteurs et est pluraliste : l'Autorité de sûreté, les experts techniques comme l'IRSN mais pas seulement, l'inspection du travail, différents acteurs publics, différents acteurs privés, des syndicats, des représentants des personnels. L'objectif est de travailler et de faire avancer la recherche et les positions sur ces sujets qui sont extrêmement complexes. L'organisation de la sous-traitance n'est pas un sujet sur lequel on trouvera des solutions « avec des claquements de doigts ». D'où l'importance de mettre en place des instances d'envergure nationale.

- *L'ASN a mis en demeure le CEA de renforcer la surveillance des prestataires et sa gestion des compétences*

J'en viens maintenant aux actions plus locales qui ont notamment conduit l'ASN à prendre en 2013 une décision de mise en demeure à l'encontre du CEA. Pour revenir rapidement sur l'historique, c'est une opération de contrôle renforcé, dans notre jargon une inspection de revue, qu'on a menée en avril 2012 sur l'ensemble du Centre de Cadarache. Donc une grosse opération conjointe ASN, ASND, inspection du travail, qui portait sur des thématiques comme la radioprotection des travailleurs, la sous-traitance, les conditions d'intervention des sous-traitants, plus de 20 agents de contrôle mobilisés, 13 installations contrôlées.

Ce qui en est sorti de cette inspection de revue, c'est une situation hétérogène sur le Centre de CEA de Cadarache. On a vu des choses satisfaisantes comme des choses qui nous ont paru en retrait ou significativement en retrait, notamment sur deux installations : l'ATPu et le LPC. Ce qui nous a conduits à demander des actions correctives importantes au CEA.

On est venu contrôler l'application de ce plan d'action en fin d'année et on a constaté que les actions mises en place par le CEA n'étaient pas satisfaisantes. On a pris une décision de mise en demeure en début d'année 2013 justement pour contraindre le CEA à avancer sur ces sujets.

Une mise en demeure, qu'est-ce que c'est ? Juridiquement le code de l'environnement prévoit cette possibilité pour l'ASN, c'est un pouvoir qui d'ailleurs a été sensiblement renforcé depuis 2006. La mise en demeure, c'est en gros la dernière étape avant la sanction administrative ou pénale, c'est une façon très solennelle prise à très haut niveau par l'ASN de faire un rappel à la loi, de dire à l'exploitant qu'il doit se conformer à la loi avant une date fixée. Ensuite l'ASN vient contrôler la mise en conformité, et si celle-ci n'a pas eu lieu et bien l'ASN peut engager des sanctions au plan administratif (suspension d'activité, suspension d'autorisation...) ou au plan pénal, puisque le code de l'environnement réprime le non-respect de mise en demeure, délit passible de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. C'est donc une dernière étape extrêmement solennelle avant d'aller vers la sanction.

A la suite de cela, le CEA a modifié son organisation pour se mettre en conformité et nous a adressé des rapports qu'on lui avait prescrits pour présenter les évolutions qu'il a décidées. Les rapports ont été analysés par l'ASN et par son appui technique. Actuellement, on est en train d'inspecter sur le terrain le respect de la mise en demeure. Prochainement l'ASN prendra position pour lever la mise en demeure ou au contraire aller vers des sanctions à l'encontre du CEA. C'est bien sûr une position qui fera l'objet d'une information du public par l'ASN vu les enjeux.

- *L'ASN a édicté de nouvelles prescriptions pour encadrer les opérations de reprise des déchets anciens de l'INB n°56*

Autre sujet déjà abordé par différents intervenants mais sur lequel je veux revenir puisqu'on a récemment édicté de nouvelles prescriptions applicables au CEA pour mieux encadrer certaines opérations de reprise des déchets anciens sur cette installation n°56, le Parc d'entreposage des déchets à Cadarache. Je vais passer rapidement puisqu'on a déjà présenté le sujet. J'apporte simplement des compléments sur le point de vue de l'ASN.

Cette installation est une installation ancienne – une des plus anciennes du CEA de Cadarache – qui est aujourd'hui en voie de désentreposage puisque le CEA a construit une installation récente, CEDRA, qui a été mise en service en 2006 et qui répond aux normes de tenue aux séismes et de confinement des déchets. Depuis la mise en service de cette nouvelle installation, le Parc d'entreposage est donc en voie de désentreposage et aura ensuite vocation à être assaini et démantelé. Voilà le contexte global.

En fin d'année 2012, l'exploitant nous a déclaré un évènement significatif qui a mis en évidence certaines difficultés et dysfonctionnements, que l'ASN a pris au sérieux et nous avons donc édicté de nouvelles prescriptions pour mieux encadrer et rendre opposable un certain nombre d'exigences sur ces opérations de reprise de déchets.

Pour le dire simplement, cette décision porte sur quatre points sur lesquels on a prescrit par voie « réglementaire » des actions que le CEA devra mener :

- 1) des actions en vue de limiter la contamination du sous-sol,
- 2) accélérer la reprise de ces déchets anciens. On est bien conscient que ce sont des chantiers compliqués, qu'il y a un historique, que tous ces déchets ne sont pas aussi bien caractérisés que ceux produits aujourd'hui. Ce sont cependant des difficultés qui sont surmontables et on attend donc du CEA un avancement plus rapide de la reprise de ces déchets,
- 3) des progrès dans la rigueur de l'exploitation de cette installation, notamment une meilleure surveillance des prestataires,
- 4) inclure dans les prochains rapports annuels publics comme celui qui vous est présenté ce soir des informations plus précises sur la situation de ces entreposages de déchets et l'avancement des chantiers de reprise. Et là je dois dire que c'est sur la base des observations de la Commission Locale d'Information.

Je précise que quand on prend des prescriptions, on met en œuvre une démarche de consultation qui est prévue par la loi. Donc l'exploitant est bien sûr consulté, c'est la démarche contradictoire, mais aussi la CLI de Cadarache et elle a fait part d'un avis soigné dont on a pris connaissance avec attention, le Comité Départemental relatif à l'Environnement aux Risques Sanitaires et Technologiques des Bouches-du-Rhône et le grand public via une consultation du projet de texte sur Internet. J'ajoute qu'il est envisagé que l'ASN fasse une présentation détaillée à la CLI de Cadarache lors d'une prochaine Commission d'environnement.

- *L'ASN a mis en demeure le CEA de finaliser le démantèlement de l'ATUe*

Dernier sujet sur lequel je veux revenir, il est relatif au démantèlement. Nous avons mis en demeure le CEA de finaliser le démantèlement de l'installation ATUe (l'Atelier de Technologie de l'Uranium enrichi). Je souhaite simplement rappeler que la position de l'Autorité de sûreté nucléaire en matière de démantèlement est la suivante : les exploitants doivent procéder au démantèlement des installations nucléaires dans les meilleurs délais. Ce n'est pas une position qui est partagée par toutes les autorités au niveau mondial. Dans certains pays, on fait du démantèlement différé, c'est-à-dire qu'on attend que la radioactivité ait décliné.

La position de l'ASN repose sur deux piliers :

- 1) le démantèlement ne doit pas être mis à la charge des générations futures ;
- 2) on souhaite que ce démantèlement soit mené rapidement puisque, pour démanteler, on a besoin de bien connaître l'installation et les compétences reposent sur des personnes qui pourraient disparaître ou partir à la retraite.

On a autorisé le démantèlement de cette installation en 2006 avec un délai de fin de démantèlement de cinq ans. Le CEA a pris des retards récurrents dans les chantiers de démantèlement et il a déposé en fin d'année 2010 un dossier de demande modificative pour avoir une nouvelle autorisation, que nous n'avons pas accepté. Nous l'avons jugée irrecevable pour différentes raisons.

La principale c'est que le CEA demandait un allongement significatif de la durée du démantèlement. La stratégie retenue pour le démantèlement avait également notablement changé avec une production plus importante de déchets, et un état final de l'installation visé différent.

Nous avons demandé au CEA un nouveau dossier qui ne nous est pas parvenu malgré plusieurs relances, et donc nous avons été amenés encore une fois à contraindre le CEA par une mise en demeure de finaliser le démantèlement de cette installation.

Voilà donc trois sujets sur lesquels je voulais revenir et sur lesquels on a été amené à prendre des décisions assez fortes. Vous noterez que ce sont trois sujets qui sont en relation avec les axes d'amélioration demandés : la surveillance des prestataires et l'assainissement-démantèlement.

6. Les suites de l'accident de Fukushima

Je passe maintenant aux suites de l'accident de Fukushima, en rappelant d'abord que cet accident est un accident nucléaire majeur qui a été classé au niveau 7 de l'échelle internationale de gravité au même titre que l'accident de Tchernobyl. C'est un accident qui nous rappelle que bien que la sûreté ait progressé, bien que toutes les dispositions soient prises pour éviter un accident, on ne peut jamais les exclure et qu'il est important de s'y préparer. C'est un accident qui doit interpeller toutes les autorités de sûreté au niveau international. Il pose question au-delà de la conception des centrales japonaises et au-delà du territoire japonais. Et l'ASN l'a dit et le redit : Il y a un « avant » et un « après » Fukushima et c'est un sujet qui nous engage pour au moins une dizaine d'années. C'est considérable, c'est un chantier massif de comprendre tout ce qui s'est passé, ce qu'il faut modifier, ce qu'il faut renforcer. Je tiens à revenir là-dessus parce que plus de deux ans après l'accident, on pourrait avoir tendance à penser que le sujet est derrière nous, que ça s'est passé à l'étranger. Non, l'ASN rappelle que c'est un sujet qui nous occupe aujourd'hui, qui nous occupera pendant 10 ans et sur lequel il y a lieu d'être extrêmement vigilant.

Alors même si le sujet est un sujet de longue haleine, on a souhaité dès 2011 prescrire un certain nombre de choses à court terme. On a donc demandé aux exploitants de procéder à une réévaluation de la sûreté de leurs installations pour étudier le comportement des installations dans des situations extrêmes. C'est-à-dire en imaginant des catastrophes naturelles d'une ampleur supérieure à ce qui est déjà prévu pour la réglementation française d'une part et d'autre part en imaginant que les catastrophes naturelles puissent se cumuler. Aujourd'hui, la réglementation prévoit des exigences qui sont déjà fortes, et l'axe de progrès qu'on a identifié, c'est la gestion concomitante de plusieurs catastrophes.

C'est ce qu'on appelle dans notre jargon les ECS, Evaluations Complémentaires de Sûreté, que nous avons donc prescrites aux exploitants en cohérence bien sûr avec le travail engagé au niveau européen.

A la suite de ces Evaluations Complémentaires de Sûreté qui ont, bien sûr, été expertisées de manière indépendante par l'ASN ou par son appui technique, il semble que le niveau de sûreté des installations évaluées est suffisant pour que l'ASN ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN souhaite prescrire des renforcements de la robustesse des installations pour faire face à des situations extrêmes. Cela s'est concrétisé dès 2012 par des prescriptions que l'ASN a édictées et qui ont imposé à tous les exploitants nucléaires de définir ce qu'on appelle un noyau dur, c'est-à-dire des dispositions renforcées qui doivent permettre à une installation de tenir ou à un exploitant de savoir gérer la crise dans les situations extrêmes. Donc ces noyaux durs ont été prescrits, l'exploitant nous a adressé des dossiers qui ont été analysés par l'ASN qui devrait prendre position dans les mois à venir. L'ASN dira si les renforcements proposés sont suffisants ou s'il y a lieu d'en imposer de nouveaux.

J'ajoute que la démarche qui a été engagée en 2011 sur des installations les plus prioritaires, c'est-à-dire celles qui présentent les plus forts enjeux ou les plus fortes vulnérabilités, – au CEA Cadarache, c'est trois installations – a été progressivement étendue à l'ensemble du parc d'installations françaises. C'est important de le rappeler parce que c'est une particularité de la France. Les partenaires européens ont mené cette démarche seulement sur les centrales nucléaires de production d'électricité, alors que la France a souhaité l'étendre à l'ensemble des installations nucléaires, avec trois niveaux de priorité et donc à terme toutes passeront par cette évaluation.

7. Perspectives et priorités pour l'ASN en 2013

Pour conclure quelques priorités, quelques sujets sur lesquels on a une vigilance particulière actuellement et dans les mois à venir :

- La question des facteurs sociaux, organisationnels et humains sur lesquels on reste vigilant, notamment dans le cadre de l'application du nouvel arrêté que j'ai évoqué.
- Prendre position sur les renforcements que les exploitants ont proposés concernant les installations nucléaires après Fukushima.
- Vérifier le respect de la mise en demeure que nous avons prise à l'encontre du CEA.
- Suivre le respect des prescriptions qu'on a édictées concernant le Parc d'entreposage.
- Vérifier le respect de la mise en demeure concernant la finalisation du démantèlement des ATUe.
- Et enfin, engager l'instruction des réexamens de sûreté décennaux de deux laboratoires du CEA Cadarache ; le LEFCA et le LECA. Ce sont des examens extrêmement complets approfondis que l'on mène tous les 10 ans après lesquels on se prononce sur la poursuite des exploitations des installations. Est-ce qu'elles peuvent ou non poursuivre leurs exploitations pour 10 années supplémentaires ? Est-ce qu'il y a lieu de prescrire des renforcements parasismiques ou autres ?

Voilà donc pour le bilan de 2012, quelques perspectives sur 2013 et les mois à venir, et je suis à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Je vous remercie.

M. Mailliat :

M. Perdiguier à nouveau merci pour votre intervention.

On groupera les questions après l'intervention de M. Girard qui va tout nous dire sur ce qu'on peut savoir sur l'installation nucléaire de base secrète dite propulsion nucléaire.

M. Girard, représentant de l'Autorité de sûreté nucléaire défense :

[Transparents de l'intervention de M. Girard en annexe 6]

Bonsoir mesdames et messieurs. Comme d'habitude je suis en dernier et on est en retard, donc j'irai vite. Pour ceux qui ne me connaîtraient pas, je suis actuellement conseillé du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense.

L'ASND, c'est une cinquantaine de personnes qui s'occupent de l'équivalent d'une petite centaine d'INB.

Je me réjouis que les CLI et les CI se réunissent en même temps sur les sites mixtes que sont les sites de Cadarache, de Marcoule et de Pierrelatte. Je constate que cela ne fonctionne pas si mal parce qu'on en arrive même à oublier que la réglementation est différente entre le civil et la défense. Mais le principal est qu'on puisse tout examiner lors d'une réunion commune où, d'ailleurs, l'exploitant fait un exposé commun.

Je vais aller assez vite parce que beaucoup de choses ont été dites.

La gestion de crise

Sur la gestion de crise, je ne vais pas revenir sur l'exercice national du 17 janvier 2012, mais simplement dire que du côté de l'ASND l'intérêt de ce type d'exercice est de conforter les dispositions prises par les deux autorités de sûreté et de montrer que malgré les réglementations différentes qui régissent les actions de ces autorités, les actions sont similaires.

Inspections

Il en est de même pour les inspections. Des inspections conjointes permettent d'harmoniser les actions demandées par les autorités à l'exploitant et, comme cela, d'avoir un langage clair. Donc je ne détaille pas mais je rappellerai simplement, puisque M. Bonnet en a parlé, que le CEA a corrigé en 2012 son rapport relatif à la politique de sous-traitance, au retour d'expérience de 2011, qui était une demande forte. Et je constate que cette demande existe encore.

Dosimétrie

Concernant la dosimétrie, je ne vais pas rentrer dans les détails car tous les chiffres vous ont été donnés. Globalement la situation pour nous est satisfaisante.

Evènements significatifs

Pour ce qui concerne l'ASND il y en a eu 17 dont un de niveau 1. Comme ça a été souligné tout à l'heure je crois par M. Bonnet, il est rappelé que les déclarations ont pour objet de mettre en évidence non pas un score de l'exploitation mais tout simplement des points d'amélioration. Je crois que c'est quelque chose d'assez important.

Par contre donc le DSND constate que comme l'année dernière, un certain nombre d'évènements sont liés aux facteurs sociaux, organisationnels et humains et reste donc vigilant sur les actions entreprises par l'exploitant.

Environnement

En ce qui concerne l'environnement c'est-à-dire les rejets et les déchets, la situation est globalement satisfaisante. Concernant les déchets, le DSND souhaite, comme je pense l'ASN, que les actions de désentreposage des déchets se fassent le plus rapidement possible. Il faut quand même savoir que l'exploitant n'est pas tout seul, il y a l'ANDRA qui n'accepte pas n'importe quoi n'importe quand, et j'allais dire à n'importe quel prix, mais c'est une autre question. Donc là, il y a un réel problème qui dépasse le cadre des relations que le DSND peut avoir avec la direction de Cadarache.

Alors je voudrais apporter quelques petits points particuliers sur une installation de l'INBS-PN. FSMC est l'installation individuelle qui veut dire « Fabrication Stockage et Montage des Cœurs ». C'est là qu'on fabrique les plaquettes qui sont assemblées pour faire les éléments combustibles. Il y a une demande qui est très ancienne qui concernait le fameux bloc N qui est une installation qui tient aux séismes dans laquelle va être regroupé un certain nombre d'installations qui étaient dans des bâtiments qui n'étaient pas qualifiés pour la tenue aux séismes.

L'aboutissement de cette démarche demandée par l'ASND marque une étape importante dans l'amélioration de la sûreté de cette installation. On note que le transfert des matières vers le bloc N a commencé. Donc le DSND suivra ces actions pour qu'elles continuent et qu'elles aboutissent à une situation pérenne.

Il y avait une deuxième chaîne de fabrication des plaquettes combustibles qui posait des petits problèmes. La chaîne N° 2 va être mise en service et en attendant, l'autorité de sûreté a confirmé l'autorisation de fonctionner avec la chaîne N° 1.

Actions post-Fukushima

Je ne rentrerai pas dans le détail puisque c'est quelque chose de complètement commun avec l'ASN donc tout se passe jusqu'à présent comme on le souhaite. Je confirme ce qu'a dit M. Perdiguier tout-à l'heure : l'ASND accorde exactement la même importance à ces actions.

Pour terminer, je dirais simplement que l'ASND est globalement satisfaite de l'exploitation de l'INBS-PN. On reste cependant vigilant sur le respect des engagements planning. C'est une demande récurrente qui est souvent liée à des considérations d'ordre budgétaire.

L'ASND souhaite comme je l'ai dit tout à l'heure que sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains il y ait des progrès.

Je terminerai par une demande de l'année dernière qui n'a toujours pas été satisfaite, à savoir que cette INBS est actuellement gérée par trois entités ; le CEA qui est l'exploitant nucléaire, AREVA TA qui est l'exploitant technique et le CEA/DAM qui a toutes les responsabilités de projets et de financements. Donc on réitère notre demande, puisqu'elle a déjà été faite, que l'organisation se simplifie.

Je vous remercie.

M. Mailliat :

M. Girard, merci de venir présenter vos doléances d'organisation devant la CLI, c'est remarquable. Je crois qu'on a un petit peu de temps devant nous, quelques minutes probablement pour avoir une ou deux questions sur l'autorité de contrôle. M. Wellhoff, question courte bien sûr.

M. Wellhoff :

C'est au sujet du démantèlement de l'ATPu et de l'ATUe, et des travaux pour désentreposer les déchets de l'INB 56 qui sont entreposés dans le sol. Je crois comprendre, et cela avait déjà été dit l'année dernière, qu'il y a un problème avec l'Agence Nationale de gestion des Déchets Radioactifs, l'ANDRA. Et apparemment, pour des raisons financières, ils n'acceptent pas au rythme qu'on voudrait, tous ces déchets. Sachant qu'il y en a une partie, si j'ai bien compris, qui devrait aller à CEDRA, en particulier de l'INB 56. Je voudrais avoir des explications un peu plus précises parce que j'ai l'impression que chacun se renvoie la balle et finalement, en conclusion, on voit bien qu'il y a eu la mise en demeure de l'ASN et que l'ASND pose aussi la même question. Donc va-t-on enfin trouver une solution et mettre des moyens financiers, car la sécurité a un coût, et on ne peut pas faire durer éternellement ces problèmes, parce que l'ATPu, c'est quand même du plutonium. Et dans le sous-sol, je pense qu'on a trouvé aussi des déchets qui sont relativement dangereux. Merci.

M. Mailliat :

Donc une question concernant l'ANDRA. Peut-être que l'ASN pourra nous dire les difficultés avec l'ANDRA ?

M. Perdiguier :

Je n'ai qu'une partie de la réponse puisque je n'ai pas compétence sur l'autre partie. En préambule, l'ASN ne connaît qu'une personne, c'est l'exploitant nucléaire. Donc ce que je vous ai présenté tout à l'heure, ce sont des demandes de l'ASN au CEA. On leur demande de démanteler dans des délais raisonnables et dans de bonnes conditions bien sûr, et on leur demande par ailleurs de reprendre ces déchets, de les caractériser, de les conditionner et de les évacuer. Par ailleurs je précise que l'ASN ne fait pas de l'économie, elle fait de la sûreté, donc elle impose à l'exploitant de respecter la loi, les exigences de sûreté et c'est bien sûr à lui de trouver les moyens humains et financiers pour cela.

M. Mailliat :

Comme il n'y a pas de représentant de l'ANDRA ici, tout ce que peut faire la CLI c'est éventuellement relayer votre question par écrit vers un responsable de l'ANDRA.

M. Girard :

Je précise que ces discussions peuvent avoir lieu au HCTISN puisque les actions de l'ANDRA sont discutées à ce niveau-là, donc il faut faire remonter au HCTISN.

M. Mailliat :

Excellente suggestion en effet de renvoyer la question au HCTISN.

Y-a-t-il une autre question ? Comme tel n'est pas le cas, je vais donner la parole à M. le Président de la CLI pour lui demander de conclure.

M. Pizot :

Mesdames et messieurs, excusez-moi tout à l'heure si je n'ai pas remercié le public, ça m'a échappé. Je remercie aussi bien sûr Alain Mailliat qui a présidé cette réunion. Je remercie également M. Etienne, premier adjoint du maire de Sainte-Tulle de nous avoir accueillis dans cette salle.

Je me félicite de ce débat parce que tout s'est bien passé, vous avez posé des questions et on vous a répondu. Ce n'est pas toujours facile. La réunion a duré plus de deux heures.

Maintenant je vous invite à prendre un apéritif qui est offert par la CLI et par la Mairie de Sainte-Tulle. Je voudrais ajouter que la CLI est subventionnée par de l'argent public. Ni le CEA de Cadarache ni les autres Centres du CEA en France ne donnent un centime aux CLI.

*
* *
*

Fait à Aix-en-Provence, le 6 décembre 2013

Roger Pizot
Maire de Saint-Paul-lez-Durance
Président de la CLI

ANNEXES

1. Transparents de la présentation de M. Mailliat ;
2. Transparents de la présentation de M. Bonnet, Directeur du CEA Cadarache ;
3. Transparents de la présentation de M. Guieu, secrétaire du CHSCT du CEA Cadarache ;
4. Observations de la CLI de Cadarache ;
5. Transparents de la présentation de M. Perdiguier de l'ASN ;
6. Transparents de la présentation de M. Girard de l'ASND.